



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 28 novembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois, le 28 novembre à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 22/11/23

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. David DELPLANQUE ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN ; Mme Laurence PATRICE a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN pour le début du Conseil ; Mme Léa VASA a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD.

TABLE DES MATIÈRES

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL PRÉSENTÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES (RPE), RELATIVE AU MOUVEMENT SOCIAL AU SEIN DU PÉRISCOLAIRE	5
Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office	10
10 2023 19 - Désignation du secrétariat de séance	10
10 2023 20 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 31 octobre 2023	10
Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à l'adaptation de la ville au changement climatique, auquel sont rattachés les délibérations :	10
2023 DTEC 23 - Plan Climat de Paris 2024-2030, « Plus vite, plus local, plus juste »	10
2023 DVD 99 - Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Saint-Martin, la transformation du parc Passage Récollets en vélo-station et l'exploitation de l'ensemble	11
2023 DVD 118 - Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement - Avenants aux contrats correspondants	11
2023 DVD 120 - Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton »	11
2023 DLH 185 - Réalisation, 10 avenue de Verdun (10^e), d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 29 logements sociaux par Erigere - Subvention (555 621 euros)	11
2023 DLH 197 - Réalisation, 15-17 cour des Petites Écuries (10^e), d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (426 938 euros)	11
2023 DLH 210 - Réalisation, 9 rue Tesson (10^e), d'un programme de réhabilitation et de surélévation permettant de créer 10 logements sociaux PLS par Elogie-SIEMP - Subvention (1 437 929 euros)	11
2023 DLH 310 - Réalisation, 191 rue du Faubourg Saint-Martin (10^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux PLAI par la RIVP - Subvention (2 959 743 euros)	11
2023 DLH 343 - Réalisation, 144 boulevard de Magenta (10^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (12 PLAI - 6 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1 571 280 euros). 11	
2023 DLH 362 - Réalisation, 3 rue Martel (10^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 5 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (622 270 euros)	11
2023 DLH 439 - Réalisation, 7-9 rue Sambre et Meuse et 19-21 avenue Claude Vellefaux (10^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (168 847 euros)	11
BUDGET 2024 - Communication sur les opérations d'investissement	22
2023 DAE 234 - Subvention (3 400 euros) à l'association des commerçants et des riverains de la rue Beaurepaire et des rues adjacentes pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)	24
2023 DAE 235 - Subvention (1 600 euros) à l'association des commerçants Lancry pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)	24
2023 DAE 236 - Subvention (3 900 euros) à l'association des commerçants de la rue du Château d'Eau pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)	24
2023 DAE 237 - Subvention (2 900 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin à Paris 10^e pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)	24

2023 DFPE 184 - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.....	25
2023 DJS 123 - Attribution de la dénomination Agnès Tirop au TEP Grange-aux-Belles, situé 17 rue Boy-Zelenski (10 ^e)	27
2023 DLH 209 - Réalisation, 178 rue du Faubourg Saint-Martin (10 ^e), d'un programme de construction de 86 logements sociaux (30 PLAI - 30 PLUS - 26 PLS) par Immobilière 3F - Subvention (10 375 879 euros)	29
2023 DLH 383 - Location par bail emphytéotique à Élogie-SIEMP de l'immeuble situé 9-11 et 11bis passage Hebrard (10 ^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 12 logements sociaux par Élogie-SIEMP	31
2023 DU 159 - Dénomination place Tony Dreyfus (10 ^e)	32
2023 DU 160 - Dénomination place Angélique du Coudray (10 ^e)	34
2023 DASCO 125 - Caisse des écoles (10 ^e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024	35
2023 DDCT 124 - Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics.....	36
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	38
2023 DFPE 165 - Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents.....	38
2023 DFPE 166 - Subvention (30 000 euros) et conventions annuelles à 2 associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien	38
2023 DVD 87 - Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement	39
2023 DAC 516 - Subvention (5 000 euros) à l'association Biennale de l'image tangible.....	39
2023 DASCO 108 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), subventions d'équipement (34 992 euros) et subventions pour travaux (961 77 euros)	39
QUESTIONS ORALES	39
10 2023 03 - BERTIL FORT À LA MAIRE DU 10 ^e ARRONDISSEMENT DE PARIS SUR LES SUITES DONNÉES AUX DEUX VŒUX DE BERTIL FORT VOTÉS À L'UNANIMITÉ DEPUIS LE DÉBUT DE CETTE MANDATURE	39
VŒUX	42
10 2023 36 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À L'HÉRITAGE SOLIDAIRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024	42
10 2023 37 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10 ^e , RELATIF À LA VIDÉOSURVEILLANCE	47
10 2023 38 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF À LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC POSTAL DANS LE 10 ^e ARRONDISSEMENT	50

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Raphaël BONNIER

La séance est ouverte à 18h39.

Après avoir annoncé les pouvoirs, **Mme CORDEBARD** rend hommage à Jean-Marie BIREAUD, ancien président du CRL 10 - l'association gestionnaire des quatre centres Paris Anim' du 10^e arrondissement -, décédé le 8 novembre dernier. Compagnon de route de la gauche municipale et source d'inspiration pour de nombreux projets, Jean-Marie BIREAUD aimait profondément le 10^e et son Canal Saint-Martin. Artisan exceptionnel, sa capacité à tisser des liens avec les gens et les institutions lui avait permis de construire un modèle de participation solide, qu'il a mis au service des centres Paris Anim'. Ouvert au monde et à l'altérité, partisan de la démocratie, il restait toujours fidèle à lui-même, à ses valeurs et à ses engagements même dans des situations de crise.

Avant de devenir le président du CRL 10, Jean-Marie BIREAUD avait été le président de l'association Canal. Une vieille vidéo montre le premier repas de quartier qu'il avait organisé avec la complicité des élus locaux dans le but de piétoniser, de temps en temps, les abords du Canal Saint-Martin pour permettre aux riverains de se réapproprier cet espace public. Très engagé dans la Fédération régionale des MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture), Jean-Marie BIREAUD avait également une vie professionnelle très riche qui lui permettait de voyager et de satisfaire sa curiosité et sa soif de découverte. Homme de culture, il aimait passionnément la musique et les artistes, ainsi que les échanges d'idées et les débats.

Par son éternelle jeunesse intellectuelle, ceux qui le connaissaient le considéraient comme « invincible » - selon les mots de Rémi FÉRAUD. La nouvelle de sa disparition a été accueillie avec une profonde tristesse, même si Jean-Marie BIREAUD a laissé derrière lui beaucoup de bons souvenirs. Mme CORDEBARD souhaite exprimer à sa famille toute sa sympathie personnelle ainsi que les plus sincères condoléances de l'ensemble du Conseil. Elle propose aux élu.e.s de s'accorder un moment de recueillement pour honorer sa mémoire.

La séance est interrompue pour observer un moment de recueillement en souvenir de Jean-Marie BIREAUD.

Mme CORDEBARD se réjouit de reprendre la séance avec l'annonce de deux évènements plus joyeux : la naissance des enfants respectifs de Léa VASA et de Bertil FORT. Madame la Maire adresse toutes ses félicitations et celles de l'ensemble du Conseil aux heureux parents. Elle invite ensuite le représentant des parents d'élèves, M. Pierre NOUVELET, à présenter la question de pré-conseil.

M. Pierre NOUVELET donne lecture du texte de la question de pré-conseil.

QUESTION DE PRÉ-CONSEIL PRÉSENTÉE PAR LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES (RPE), RELATIVE AU MOUVEMENT SOCIAL AU SEIN DU PÉRISCOLAIRE

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

Comme vous le savez, un mouvement social impacte le périscolaire de certaines écoles de la ville de Paris depuis le 5 octobre dernier ! Les écoles du 10^e arrondissement sont particulièrement touchées par ce mouvement.

Chaque jour, ce personnel du périscolaire, impliqué dans le bien-être de nos enfants, ne compte pas les heures pour accomplir sa tâche. Et cela sans percevoir sa juste rétribution, ni même bénéficier de conditions de travail suffisantes pour exercer correctement son métier.

Les représentants des parents d'élèves (RPE) soutiennent l'ensemble des revendications des animatrices et animateurs, et notamment une revalorisation des salaires, des recrutements supplémentaires ou encore une amélioration des conditions de travail. Ces revendications sont totalement justifiées et absolument nécessaires à nos yeux pour l'amélioration des conditions de travail et donc pour le bien-être des enfants, ainsi que pour la reconnaissance du travail essentiel du personnel du périscolaire.

À la précarité de ce personnel en grève vient s'ajouter celle des parents dont la situation professionnelle est fortement touchée par la non-action de la Mairie. Nous sommes toutes et tous concernés.

Les RPE des écoles du 10^e arrondissement ont écrit à la Maire de Paris, à la Maire du 10^e et aux adjoints en charge de l'éducation pour formaliser ce soutien et demander une sortie de crise rapide. Face à l'inaction des services de la Ville, les RPE de l'école maternelle Schwarzenberg ont appelé les RPE des autres écoles de l'arrondissement, les parents des élèves de ces écoles et les enfants à venir pique-niquer mercredi 15 novembre 2023 à midi sur l'esplanade de la Mairie du 10^e arrondissement, afin que leurs voix soient entendues. Une trentaine de personnes ont réussi à se libérer de leurs impératifs professionnels pour répondre à la mobilisation.

En marge de ce pique-nique, une délégation a été reçue par Monsieur ALGRAIN, Premier adjoint à la Maire, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat Énergie, et par Madame MOREAU, Directrice adjointe de cabinet de Madame la Maire du 10^e.

À cette occasion, Monsieur ALGRAIN a reconnu une mauvaise évaluation de la situation par les services de la DASCO et par la Mairie du 10^e arrondissement.

Une telle posture de la part de la Mairie du 10^e arrondissement est inacceptable.

Monsieur ALGRAIN a confirmé que la mobilisation des familles et l'action du jour allaient être mentionnées auprès des services de la Mairie de Paris, et il s'est engagé avec ses équipes auprès des RPE à agir concrètement à l'égard des animatrices et animateurs.

Les RPE souhaitent aujourd'hui avoir la preuve du respect de cet engagement afin que cette situation qui n'a que trop duré trouve une issue favorable.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler à la Mairie de Paris qu'elle s'est engagée à « Faire le Paris des enfants et des familles ». La Ville se doit d'avoir une politique familiale qui permettra aux parents d'élever leurs enfants dans des conditions satisfaisantes et d'assurer leur réussite scolaire.

Il en va non seulement de l'intérêt des enfants mais aussi de la ville qui ne peut être réduite à un simple lieu de tourisme si vous voulez en assurer son avenir.

Quelles sont donc les mesures concrètes mise en place pour, d'une part, soutenir les animatrices et animateurs dans leur travail et, d'autre part, pour sortir les parents mis en grande difficulté voire précarité professionnelle de cette situation ?

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous écouter.

Les RPE des écoles Boy Zelenski, Chabrol, Faubourg Saint-Denis (FCPE et indépendants), Lancry, Léon Schwartzberg, Marseille, Martel (maternelle et élémentaire), Parmentier, l'AMPI élémentaire Hôpital Saint-Louis, la FCPE Belzunce, la FCPE Récollets (maternelle et élémentaire), le Collectif sur le pont de l'école Louis Blanc.

Mme CORDEBARD remercie le représentant des parents d'élèves et laisse la parole à M. RAIFAUD.

M. RAIFAUD rappelle que la Ville de Paris a fait le choix, il y a dix ans, de mettre en place la réforme du périscolaire en gardant les quatre jours et demi par semaine et en maintenant ainsi un niveau de prise en charge plus élevé que dans d'autres collectivités. La Ville s'appuie beaucoup sur les animatrices et animateurs du périscolaire, qui jouent un rôle pédagogique essentiel et qui doivent, par conséquent, être reconnus à leur juste valeur. Les élu.e.s écologistes considèrent que leurs revendications salariales sont justifiées, et s'associent à leur requête d'accompagnement pour la prise en charge des enfants porteurs de handicap et pour la réalisation des fonctions complémentaires qui leur sont demandées. M. RAIFAUD souhaite leur rendre hommage et espère avoir bientôt de bonnes nouvelles sur les négociations en cours entre la Ville et les syndicats.

M. GUTTERMANN souhaite remercier les représentants des parents d'élèves pour le soutien donné aux animatrices et animateurs du périscolaire. Il les informe que, le 17 novembre dernier, le Conseil de Paris s'est prononcé en faveur de la revalorisation et de l'amélioration de leurs conditions de travail en adoptant le vœu déposé par le groupe communiste en soutien à leur mobilisation. Cette victoire vise à renforcer l'attractivité du métier et à faire respecter le taux d'encadrement sur les temps du périscolaire. Le mouvement et les revendications des agents d'animation de la Ville sont complètement légitimes, car ceux-ci font fonctionner de manière efficace le service public attendu par les familles au profit des enfants. Pour continuer à le faire, ils ont besoin de la juste reconnaissance de leur travail.

Dans une période où il est difficile de recruter des agents d'animation, des ASEM (Agents Spécialisés dans les Écoles Maternelles), des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) et des enseignants, il est urgent de revaloriser et de déprécier ces professions en augmentant le nombre de titularisations. Le groupe communiste porte ces revendications chaque année, notamment lors du débat budgétaire. Le vœu PCF, adopté par le Conseil de Paris, propose ainsi 130 euros de prime NBI et une prime pour les REV (Responsables Éducatifs Ville) suppléants, 130 euros de prime mensuelle pour les animatrices et animateurs « Lecture », 108 euros de prime mensuelle pour les animatrices et animateurs volontaires des brigades de la CASPE et l'alignement de la prime TAP à 79 euros au bénéfice des ASEM qui jouent le rôle d'animateurs pendant la restauration scolaire. Le vœu propose également 80% de formations diplômantes pour les agents. M. GUTTERMANN espère que ces propositions pourront satisfaire les syndicats qui représentent les agents du périscolaire.

M. FORT rappelle que, depuis le début de la mandature, il se bat pour que le 10^e soit un arrondissement pour les familles, comme il l'a fait en s'opposant à la fermeture de l'école Paradis. Il regrette la fuite de celles-ci et le fait que les écoles enregistrent 30% d'effectifs en moins par rapport à 2014. Ce chiffre est significatif et porte à s'interroger sur les raisons qui poussent les familles à partir. Dans le journal qu'il a fondé, *L'InDIXpensable*, M. FORT a voulu inclure une rubrique dédiée aux familles pour les informer de toutes les activités et les services mis à leur disposition dans le 10^e arrondissement.

Depuis le début de la grève, M. FORT s'est positionné aux côtés des parents d'élèves dont il comprend les difficultés à s'adapter au quotidien à la fermeture des cantines et à la suppression des activités après la classe. Ces difficultés sont accrues par le manque d'informations de la part de la Mairie. Il comprend également que les parents d'élèves puissent être tentés de quitter le 10^e arrondissement ou de mettre leurs enfants dans des écoles privées. Toutefois, le chemin à choisir n'est pas celui de la résignation mais celui du combat. Ce qui porte M. FORT à réfléchir aux causes de la grève des animatrices et animateurs du périscolaire.

Comment s'expliquer que leurs conditions de travail soient tellement précaires et que, malgré les grands discours tenus à l'époque de la crise sanitaire, les personnels « en première ligne » soient

toujours mal payés, et cela en dépit du budget de 10 milliards d'euros de la Ville de Paris ? Comment s'expliquer que les millions d'euros investis dans le périscolaire depuis la loi Peillon de 2013 n'aient pas permis de créer une filière d'animateurs qui ne soit pas précarisée ? Comment s'expliquer que, malgré la commission d'évaluation mise en place par la Ville de Paris en 2016 - à laquelle appartenait aussi Rémi FÉRAUD - et malgré les recommandations sur la nécessité de déprécariser les agents d'animation du périscolaire, rien n'ait été fait ? La Ville de Paris est responsable de ne pas avoir profité de l'argent mis à sa disposition pour déprécariser cette filière, et donc responsable de la situation actuelle. Les négociations syndicales avec la Ville n'avancent pas et les parents d'élèves en paient le prix. Pour cette raison, M. FORT avait proposé, dans un vœu déposé au Conseil d'arrondissement du mois d'octobre, de mettre en place un service minimum pour les animateurs du périscolaire, comme la loi l'autorise. Ce n'était certainement pas une situation tenable à moyen ou à long terme, mais une mesure ponctuelle qui aurait permis aux parents d'élèves de souffler un peu.

M. ALGRAIN souhaite réaffirmer que la qualité du service rendu aux familles au sein du périscolaire est au cœur du projet éducatif de l'arrondissement. Pour atteindre cet objectif, l'investissement des équipes en charge du périscolaire est indispensable. Comme les représentants des parents d'élèves l'ont rappelé, l'ouverture des négociations salariales entre les services de la DASCO et les organisations syndicales a eu lieu trop tardivement, les modalités de grève choisies ne permettant pas d'appréhender dans sa justesse l'ampleur du mouvement social. M. ALGRAIN tient cependant à préciser que ses propos ont été mal interprétés par les représentants des parents d'élèves à l'occasion de leurs échanges du 15 novembre dernier, car la Mairie du 10^e n'a eu de cesse d'alerter les services centraux sur les réalités de ce mouvement social d'un genre nouveau et sur les conséquences de la grève pour les familles de l'arrondissement. Elle a été dès le début très sensible aux arguments avancés par les animatrices et animateurs du périscolaire et ouverte au dialogue. M. ALGRAIN tient à saluer l'implication des familles, qui ont rapidement apporté leur soutien à la mobilisation, tout à fait légitime, des agents.

Après la rencontre du 20 novembre dernier entre les syndicats représentatifs de la DASCO, Patrick BLOCHE, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation, et Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, 16 nouvelles mesures sociales ont été proposées pour une enveloppe totale de 7 millions d'euros. Ces avancées viennent renforcer la dynamique opérée, au cours de ces dernières années, pour accompagner les personnels, valoriser leurs missions et augmenter l'attractivité de leurs métiers. Elle touche différents domaines et rejoint les revendications des organisations syndicales concernant la prise de responsabilités par plusieurs primes et formations, le soutien aux vacataires par une augmentation de la rémunération, le taux de vacation de 13% pour la pause déjeuner et le goûter et de 7% pour les gardiens vacataires. Des augmentations de rémunération ont également été prévues pour les professeurs de la Ville de Paris et pour les ASEM accompagnant des enfants de maternelle lors des temps du périscolaire. Il a aussi été proposé de créer une nouvelle brigade de remplacement pour faire face aux absences non prévues. M. ALGRAIN souhaite terminer son intervention en remerciant les organisations

syndicales, et plus particulièrement l'UNSA Animation, à l'origine du mouvement social, pour son rôle à la fois très positif et très créatif et pour les échanges constructifs qu'elle a eus avec la Ville à la recherche d'une solution dans l'intérêt général.

Mme CORDEBARD tient à faire savoir que la Mairie du 10^e partage un certain nombre de revendications des animatrices et animateurs du périscolaire, tout en précisant que celles-ci concernent seulement une petite partie d'entre eux, et notamment les agents qui interviennent sur les temps les plus courts, ceux des interclasses. La mise en place du dispositif de négociation a tardé parce que la grève suivait des modalités qui n'étaient pas celles habituelles, les agents déclarant être en grève mais en décidant ensuite de se présenter à leur poste de travail sans prévenir. En termes de pointage, les grévistes étaient pour ainsi dire invisibles. Par ailleurs, la Mairie du 10^e n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre les services centraux de la nécessité d'engager le dialogue avec les représentants du mouvement social.

Madame la Maire souhaite également rappeler à M. FORT que les 10 milliards d'euros du budget de la Ville sont destinés à l'investissement à l'échelle de toute la mandature. Depuis 2013, Paris essaie de créer une filière de l'animation, tout en disposant de moins en moins de dotations de l'État - ce dernier ayant une dette à son égard de presque 1 milliard d'euros – alors que Paris exerce à la fois des compétences communales et départementales. Il est paradoxal que M. FORT et son groupe politique continuent de fustiger la Ville pour ses dépenses et qu'en même temps l'accusent de ne pas avoir dépensé suffisamment pour les agents d'animation du périscolaire. La Ville a dû former son personnel toute seule, alors qu'elle espérait que l'État aurait créé une filière de l'animation au niveau national. Mme CORDEBARD se réjouit d'être maire dans le 10^e arrondissement, où les parents d'élèves soutiennent les revendications des agents qui assurent le bien-être de leurs enfants et souhaitent que la qualité du service de l'école publique soit préservée et améliorée.

M. NOUVELET ne souhaitant pas reprendre la parole, Mme CORDEBARD remercie les représentants des parents d'élèves et propose aux élu.e.s d'entamer l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2023 19 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner Raphaël BONNIER comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme Laurence PATRICE intègre la séance, avant le vote de la délibération.

10 2023 20 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 31 octobre 2023

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demande de modifications, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 31 octobre 2023.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Débat organisé (art. 28 du règlement intérieur) relatif à l'adaptation de la ville au changement climatique, auquel sont rattachés les délibérations :

2023 DTEC 23 - Plan Climat de Paris 2024-2030, « Plus vite, plus local, plus juste »

Rapporteur : Éric ALGRAIN

2023 DVD 99 - Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Saint-Martin, la transformation du parc Passage Récollets en vélo-station et l'exploitation de l'ensemble

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

2023 DVD 118 - Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement - Avenants aux contrats correspondants

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

2023 DVD 120 - Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton »

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

2023 DLH 185 - Réalisation, 10 avenue de Verdun (10^e), d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 29 logements sociaux par Erigere - Subvention (555 621 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2023 DLH 197 - Réalisation, 15-17 cour des Petites Écuries (10^e), d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (426 938 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2023 DLH 210 - Réalisation, 9 rue Tesson (10^e), d'un programme de réhabilitation et de surélévation permettant de créer 10 logements sociaux PLS par Elogie-SIEMP - Subvention (1 437 929 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2023 DLH 310 - Réalisation, 191 rue du Faubourg Saint-Martin (10^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 14 logements sociaux PLAI par la RIVP - Subvention (2 959 743 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2023 DLH 343 - Réalisation, 144 boulevard de Magenta (10^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (12 PLAI - 6 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1 571 280 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2023 DLH 362 - Réalisation, 3 rue Martel (10^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS - 5 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (622 270 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

2023 DLH 439 - Réalisation, 7-9 rue Sambre et Meuse et 19-21 avenue Claude Vellefaux (10^e), d'un programme d'îlots de fraîcheur par Paris Habitat - Subvention (168 847 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

Dans son introduction au débat, **Mme CORDEBARD** rappelle que depuis 2014, sous l'impulsion de la Maire de Paris, la majorité de gauche et écologiste de la Ville a largement pris la mesure des enjeux liés au dérèglement climatique et à ses conséquences pour les habitants. Elle a ainsi décidé de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées, qui ont subi une forte accélération au cours de ces dernières années alors que les gouvernements successifs faisaient preuve d'une grande inertie et même de recul sur certains sujets. Ce Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris qui suivra dans deux semaines fourniront l'occasion de voter plusieurs mesures permettant d'accélérer davantage la transition écologique de la ville. Mme CORDEBARD pense tout d'abord au 4^e Plan Climat, destiné à couvrir la période 2024-2030, qui propose de faire avancer la réduction des gaz à effet de serre, la transition énergétique du bâti et la sortie des énergies fossiles, et de défendre une économie locale résiliente.

Ce 4^e Plan Climat aura une déclinaison locale avec des projets dédiés à la biodiversité, à la végétalisation, au développement de l'économie circulaire, à l'alimentation et à la rénovation thermique des bâtiments publics et privés. Mme CORDEBARD a souhaité réunir dans le débat toutes les délibérations concernant l'adaptation de la Ville au changement climatique. Parmi les sujets qui seront traités figure le Plan Piéton qui reflète, d'une part, le besoin exprimé par les habitants de se réapproprier l'espace public et, d'autre part, l'engagement pris par la municipalité d'aménager cet espace pour le rendre accessible à toutes et tous en privilégiant les mobilités douces et la marche à pied. Pour faire de la place aux piétons dans une ville démographiquement dense comme Paris, il faut qu'il y ait plus de transports en commun et de vélos et moins de voitures. Cet engagement se traduira concrètement dans le 10^e par la poursuite des aménagements cyclables, par le réaménagement des places Colonel Fabien et Buisson Saint-Louis, par la création de « cœurs piétons » dans les quartiers populaires et de nouvelles « rues aux écoles » et par la végétalisation des rues et boulevards de l'arrondissement.

La votation citoyenne, qui aura lieu le 4 février prochain, donnera aux Parisien.ne.s l'occasion de s'exprimer sur des sujets comme le stationnement des véhicules SUV très polluants. À ce propos, Mme CORDEBARD informe qu'elle a proposé d'intégrer dans la votation une question locale relative au devenir du boulevard de Magenta. Un certain nombre de délibérations qui seront présentées au cours du débat concernent les bailleurs sociaux et le financement des opérations indispensables, quoique coûteuses, de rénovation thermique de leur patrimoine. Ces opérations seront bénéfiques non seulement à la planète mais aussi aux habitants les plus modestes de ces immeubles, qui verront leurs dépenses énergétiques diminuer considérablement à la suite des travaux. Madame la Maire souhaite terminer son intervention en saluant l'engagement des élu.e.s de la majorité municipale, qui s'investissent avec beaucoup d'énergie pour concrétiser les projets qui leur sont confiés dans le cadre de leurs délégations respectives. Avant de laisser la parole aux intervenants, Mme CORDEBARD rappelle que chaque groupe politique disposera de 12 minutes de temps pour s'exprimer.

M. FORT abordera les délibérations l'une après l'autre, dans l'ordre où elles sont présentées. En ce qui concerne la DTEC 23, il ne peut qu'être d'accord avec les objectifs du Plan Climat 2024-2030, comme le fait de donner plus de place aux piétons dans l'espace public et de les sécuriser vis-à-vis des voitures et des cyclistes. Ce Plan Climat s'appuie sur le rapport « Paris à 50° C », qui a été publié quelques mois plus tôt et dont M. FORT partage également les constats. Toutefois, en regardant les déclinaisons locales du Plan Climat, telles que la transformation du Canal Saint-Martin ou le développement d'une filière de textile durable via la Caserne de Château-Landon, il observe qu'il s'agit d'opérations déjà lancées ou déjà en cours. Ce Plan Climat est plutôt un « Plan de Communication », qui ne propose pas de nouveaux projets et qui n'est pas non plus très contextualisé. En le comparant, par exemple, au Plan Climat du 9^e arrondissement, on s'aperçoit qu'il manque d'adresses et d'indications précises. En estimant que la politique locale doit avoir un caractère plus concret, M. FORT préfère s'abstenir.

Pour ce qui est des délibérations DVD 99 et 118 - qui proposent de créer des parcs de stationnement pour vélos -, M. FORT votera en leur faveur. À propos du stationnement des SUV polluants et de la question locale sur le boulevard de Magenta que Mme CORDEBARD voudrait intégrer à la votation citoyenne du 4 février prochain, M. FORT observe que des aménagements sont déjà en cours sur ce boulevard. Il se demande s'il n'aurait pas été plus opportun d'attendre le résultat de la votation avant d'engager des travaux d'envergure au risque de devoir défaire ce qui a déjà été fait et de gaspiller ainsi l'argent public.

Quant à la DVD 120, qui porte sur le Plan Piéton, elle relève aussi du coup de communication. D'après M. FORT, en effet, plusieurs sujets ne sont pas suffisamment développés, et notamment la qualité des infrastructures, le respect des zones piétonnes, la propreté et la sécurité de ces zones et, enfin, leur proximité avec des commerces et des services. Le fait d'augmenter l'espace pour les piétons n'augmente pas automatiquement le nombre de personnes qui se déplacent à pied. Pour atteindre cet objectif, il faut que toutes les cases soient cochées. À titre d'exemple, M. FORT mentionne le plan de rénovation du Canal Saint-Martin, qui avait été annoncé à grands renforts de communication mais dont les travaux se limitent finalement à l'élargissement des trottoirs extérieurs et à un peu plus de végétalisation. Ce projet ne traite pas le sujet des nuisances sonores, cher aux riverains, ni celui des pavés qui devraient être stabilisés et lissés pour permettre aux poussettes de mieux circuler.

Quant à la consigne « rouler au pas » dans les zones piétonnes, elle n'est pas toujours respectée par les cyclistes qui mettent ainsi en danger les enfants et les seniors. Les zones piétonnes sont également exploitées par les restaurateurs qui y installent des terrasses estivales sans y être autorisés ou sans respecter les horaires et les emplacements accordés. Dans certains quartiers du 10^e arrondissement, le harcèlement de rue empêche les femmes de se déplacer à pied en sécurité et la Police Municipale, qui est en sous-effectifs, rencontre des difficultés à être présente et à intervenir. Elle est également absente des quartiers où la mono-activité est pratiquée. Pour M. FORT, le Plan Piéton du 10^e ne dresse pas toutes les problématiques qui permettraient de chercher

des solutions pour faire en sorte que les habitants de l'arrondissement aient envie de se déplacer à pied. Pour cela, il faudrait que la Ville de Paris mette en place par arrêté des « zones cyclistes pied à terre », tout particulièrement dans les quartiers à forte densité commerciale, et qu'elle « muscle » les effectifs de la Police Municipale. Elle devrait également revoir les procédures de sanction et de retrait des terrasses des établissements contrevenant au règlement, en intégrant à celui-ci des mesures simplifiées de retrait des terrasses causant des nuisances ou présentant des dangers pour les usagers de l'espace public. La Ville de Paris devrait enfin répondre au problème de la mono-activité commerciale.

En s'agissant des délibérations DLH, M. FORT votera contre la 343 - en raison de son opposition aux loyers capitalisés - et en faveur des autres.

M. JOUSSELLIN informe que les délibérations DLH qu'il présentera au cours du Conseil d'arrondissement proposent la création de 161 nouveaux logements sociaux dans le 10^e arrondissement. Le chiffre de 900 logements sociaux créés depuis le début de la mandature sera ainsi dépassé en réalisant en une seule fois 10% des objectifs fixés. Mais pourquoi la création de logement social rentre dans le débat sur l'adaptation de la ville au changement climatique ? Parce que créer du logement social à Paris signifie permettre aux Parisien.ne.s de vivre à côté de leur lieu de travail et d'éviter de longs trajets au quotidien. Cela permet également d'éviter d'artificialiser de nouvelles terres en banlieue. En créant de nouveaux logements sociaux, il est donc possible de mener une politique à la fois sociale et écologique, ce qui reflète parfaitement la composition de la majorité municipale du 10^e et sa principale ligne de force.

La Mairie du 10^e continuera sur l'objectif fixé il y a un an par la Maire de Paris et son adjoint Ian BROSSAT en charge du logement de créer 35% de logement social avant 2035. À chaque fois que la Ville acquière un immeuble, elle investit dans des travaux pour le mettre aux normes. Ce sont 5 000 logements sociaux rénovés chaque année, comme en témoigne le projet de réhabilitation de 29 logements sociaux au 10 avenue de Verdun ou celui de 16 logements sociaux au 15-17 cour des Petites Écuries, ce dernier projet permettant une réduction du prix de l'énergie de 258 euros par an et par ménage. Investir dans le logement à Paris signifie également lancer des programmes de création d'îlots de fraîcheur dans les immeubles, comme au 7-9 rue Sambre et Meuse et au 19-21 avenue Claude Vellefaux. M. JOUSSELLIN se félicite par ailleurs que les premières cours Oasis créées dans le 10^e soient situées dans des écoles classées en réseau d'éducation prioritaire. Il se félicite également de la finalisation des projets de végétalisation autour de l'Hôpital Lariboisière et dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul.

Le 4^e Plan Climat de la Ville de Paris est ambitieux et structurant. De nombreux domaines sont concernés, tels que l'urbanisme, le logement, les transports et l'alimentation. En ce qui concerne le logement, M. JOUSSELLIN rappelle qu'il représente le premier poste de dépenses des ménages parisiens. L'objectif affiché par la Ville est de rénover l'ensemble du parc social avant 2050 et de rénover le parc privé avec le programme Éco-Rénovons. Le plus gros du chantier se situera dans

les écoles et les crèches où, d'après la demande formulée par le groupe PCF en Conseil de Paris, il est prévu de créer une pièce fraîche dans chaque établissement. Pour lutter contre les pics de chaleur, Paris devra se doter de plus d'îlots de fraîcheur, d'espaces végétalisés et de fontaines.

Le 4^e Plan Climat s'intéresse également à l'alimentation, deuxième poste de dépenses des ménages parisiens, en prévoyant de développer les circuits courts et de nouveaux modes de transport des marchandises. À l'échelle du 10^e, les élu.e.s communistes pensent que la possibilité d'utiliser le Canal Saint-Martin à cet effet serait à étudier. En ce qui concerne le pouvoir d'achat, les halles alimentaires représentent un bon outil, à la fois économique et écologique, et leur nombre devrait être multiplié en particulier dans les quartiers populaires. D'autres mesures importantes contenues dans le 4^e Plan Climat concernent l'adaptation du droit du travail au réchauffement climatique, la création d'un nouveau service public, Fraîcheur de Paris, la taxe sur l'e-commerce, l'amélioration de la qualité de l'air avec l'interdiction à partir de 2025 du diesel et la limitation de la vitesse à 50 km/h sur le périphérique et à 30 km/h en ville. Pour améliorer la qualité de l'air, la ville doit disposer de transports publics de qualité. Ceux-ci accusent cependant une dégradation progressive à cause de la mauvaise gestion d'IDF Mobilités, dégradation qui va de pair avec une augmentation des prix. Les élu.e.s communistes appellent la présidente de la Région et le ministre des Transports à prendre leurs responsabilités pour améliorer les transports en commun franciliens.

Les élu.e.s communistes voteront en faveur du 4^e Plan Climat, et cela en dépit de quelques points problématiques dont le plus important concerne l'énergie. Le Plan prévoit en effet 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050. Or, le groupe PCF préfère le mix énergétique décarboné, car il estime que le 100% d'énergie renouvelable est déconnecté de la réalité technologique. Il estime également que la proposition de baisser le chauffage à 18° C dans les écoles est inutile, si la Ville lance son chantier de rénovation des établissements scolaires. M. JOUSSELLIN approuve les mesures proposées par le Plan Climat du 10^e en faveur de l'ouverture d'une autre halle alimentaire, de l'augmentation des fontaines, de la piétonnisation de la rue du Faubourg Saint-Denis, de la création de nouvelles cours Oasis dans les écoles, du Plan Oiseaux local et de l'avancement de la rénovation des bâtiments publics. Le projet du Canal Saint-Martin est plus que satisfaisant et comprend notamment un élargissement de l'espace réservé aux piétons. La marche à pied est en augmentation et représente désormais 65% des déplacements réalisés à Paris intra-muros. Le Plan prévoit également la fin des pistes cyclables sur les trottoirs, qui peuvent être accidentogènes, et l'augmentation du temps de traversée de la chaussée pour les piétons. Les élu.e.s communistes sont conscients des enjeux liés au réchauffement climatique. Ils souhaitent à la fois changer de modèle productif, en agissant plus vite, plus fort et plus local, tout en améliorant l'air de Paris et en continuant à créer du logement social. C'est pourquoi, ils voteront l'ensemble de ces 8 délibérations dont le 4^e plan climat, qui reflètent selon eux une gauche parisienne qui sait être écologiste et sociale et qui prépare l'avenir.

M. RAIFAUD informe que Les Écologistes pour Paris 10^e ont décidé de diversifier les prises de parole pour mieux couvrir les différents thèmes en débat, thèmes qui soulignent la cohérence des actions menées par la majorité municipale. Il rappelle qu'en 2007 la Ville de Paris a été pionnière dans l'adoption du Plan Climat, qui est désormais arrivé à sa quatrième édition. Les effets du dérèglement climatique se font sentir chaque jour un peu plus et alertent sur l'urgence d'agir. Deux enjeux essentiels s'imposent : réduire l'empreinte carbone des activités humaines en limitant les gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique. La mission « Paris à 50° C » a permis d'organiser un exercice de crise à l'échelle de deux arrondissements pour préparer la ville aux phénomènes de chaleur extrême.

Malheureusement, les objectifs fixés dans l'Accord de Paris sur le Climat sont poursuivis seulement au niveau des collectivités, car l'État continue à ne pas être au rendez-vous malgré sa condamnation pour préjudice écologique. Les mesures proposées par le 4^e Plan Climat ne répondent pas seulement à des impératifs écologiques mais aussi solidaires, les uns ne devant pas être pris en compte au détriment des autres. Ce Plan, piloté par Dan LERT, adjoint à la Maire de Paris en charge du changement climatique, propose la création de 300 hectares d'espaces verts, et le 10^e arrondissement devrait commencer à réfléchir à la façon où il pourra en profiter. Des mesures importantes concernent la rénovation énergétique des bâtiments publics, des écoles, des crèches et des résidences seniors, les micro-installations de production d'énergie renouvelable et la réduction de 30% de la consommation liée à l'éclairage public. Changer de cap sur la question du climat, c'est également changer de cap sur la production et la consommation en se tournant résolument vers l'économie sociale et solidaire, le recyclage et le réemploi.

M. WATANABÉ-VERMOREL souhaite porter son intervention sur le Plan Piéton. L'espace laissé à « l'univers de la bagnole » est tellement important à Paris qu'il est devenu nécessaire de donner une réponse de grande envergure et très structurée en faveur de la marche à pied. Les moyens de transport de la ville de demain ne sont pas les taxis volants pour les personnes pressées et les ultra-riches, mais les moyens les plus propices à la création d'un cadre de vie salubre et accessible à toutes et tous. Plusieurs aspects du Plan Piéton mériteraient que l'on s'y attarde, tels que la mise en cohérence des circulations cycliste et piétonne et la vision « Zéro accident » qui traite notamment des dangers liés aux poids lourds. Le Plan Piéton propose également de plaider auprès du Gouvernement pour le déploiement de radars urbains de nouvelle génération qui pourraient remplacer la vidéo-verbalisation. D'autres aspects importants concernent l'adaptation des espaces piétons au changement climatique grâce à la végétalisation des trottoirs et aux ombrages, et l'accessibilité universelle grâce à l'installation d'assises et de bancs et au désencombrement de l'espace public pour favoriser les déplacements des personnes âgées, des porteurs de handicap et des enfants.

Mme DUMOULIN rappelle qu'à Paris le pourcentage de personnes âgées est moins important que sur l'ensemble du territoire, mais que le pourcentage de personnes âgées pauvres et sans relations familiales est, au contraire, plus important. La lutte contre l'isolement représente l'un des axes

majeurs du nouveau Schéma Séniors Parisien et est au cœur du travail de la majorité municipale du 10^e. L'isolement des personnes âgées signifie également repenser l'espace public, car celui-ci doit permettre de limiter la perte d'autonomie. La mobilité du grand âge exige en effet « le droit à l'immobilité » dans l'espace public, une immobilité qui soit sécurisée, confortable et gratuite.

Une des mesures essentielles du Plan Piéton prévoit plus d'assises aux arrêts de bus - moyens de transport privilégiés par les séniors - et plus d'assises partout, avec idéalement une distance de 50-100 mètres entre deux bancs. Le Plan prévoit également plus de temps pour traverser la chaussée aux feux rouges, plus de passages piétons sécurisés, l'élargissement des trottoirs, la baisse de la vitesse pour les véhicules motorisés, ainsi que la « tolérance zéro » pour les trottinettes, les vélos et les terrasses estivales qui empiètent sur l'espace réservé aux piétons. Deux autres points structurants du Plan Piéton doivent être soulignés : le fait de systématiser un diagnostic accessibilité en amont de toute opération dans l'espace public et de réserver une partie du budget de toute opération d'aménagement de l'espace public à sa mise en accessibilité.

M. CLERWALL souhaite souligner le risque de fracture sociale qui pourrait être lu en filigrane dans le mot d'ordre du 4^e Plan Climat, « Plus vite, plus local, plus juste ». Il pense notamment au retard pris par le parc privé dans la rénovation énergétique des immeubles et rappelle que, d'après une étude réalisée en 2022 par l'APUR, les logements les moins performants d'un point de vue énergétique se trouvent justement dans le parc privé. À ce propos, il évoque sa situation personnelle de locataire d'un appartement situé au 7^e et dernier étage d'un immeuble haussmannien, sous une toiture en zinc mal isolée et mal ventilée, et avec un chauffage au gaz individuel car le chauffage collectif n'arrive pas au 7^e étage. L'appartement est très froid en hiver et très chaud en été, mais le propriétaire ne prend pas des mesures puisqu'il n'y a aucun plan énergétique à court terme qui l'y oblige.

La collectivité territoriale est à la pointe sur les questions énergétiques et écologiques, mais le secteur privé accuse un retard que la ville de Paris ne peut pas se permettre si elle veut être au rendez-vous et s'adapter au réchauffement climatique. Les logements inadaptés aux températures extrêmes des années à venir risquent de poser de graves problèmes de santé à leurs occupants. Lorsque les bailleurs privés sont des banques ou des investisseurs qui n'ont pas besoin d'être aidés pour rénover les logements qu'ils mettent en location, dans d'autres métropoles européennes des associations de citoyens proposent de les exproprier s'ils continuent de sacrifier sur l'autel de la rentabilité les mesures nécessaires pour assurer la transition écologique de leur ville et le bien-être de leurs locataires. M. CLERWALL estime que le nouveau Plan Climat devrait tenir compte de cette problématique.

Mme JOUBERT rappelle que, face au défi du siècle, la Ville de Paris n'a pas attendu pour agir, et cela dès le premier mandat de Bertrand DELANOË. Actuellement, de nombreuses actions sont menées dans l'espace public pour favoriser les mobilités douces et végétaliser les rues de la capitale. En ce qui concerne les piétons, la délibération DVD 120 propose d'adopter le plan d'action

2023-2030 « Paris : priorité Piéton », qui illustre la volonté de la majorité municipale de s'inscrire dans la durée et incite à poursuivre les initiatives pour promouvoir la marche à pied. Il est en effet prévu de créer 100 hectares de plus de zones piétonnes d'ici 2030 dans tout Paris, dont les 1 000 m² des abords du Canal Saint-Martin et la zone « priorité piétons » sur le parvis de la Gare du Nord. L'augmentation des « rues aux écoles » et la création des « cœurs piétons » contribueront à favoriser les déplacements à pied, ainsi que l'extension du programme « Paris respire ».

La question de la sécurité reste fondamentale et pour cela la majorité municipale a acté la réduction de la vitesse à 30 km/h en ville. Afin de la faire respecter, la Police Municipale sera équipée de jumelles radars et de sonomètres qui lui permettront d'aller plus loin dans la verbalisation. Les poids lourds circulant à Paris seront, quant à eux, obligés de s'équiper de détecteurs d'angle mort. Des actions seront également menées dans le 10^e arrondissement pour désencombrer l'espace public et aider les commerces à être plus accessibles à toutes et tous. L'éclairage municipal sera adapté et des mesures seront prises contre le harcèlement de rue par la Police Municipale. Enfin, les délibérations DVD 99 et 118 proposent la création de 373 places de stationnement pour les vélos, réparties sur 3 parkings souterrains. Pour végétaliser les rues de la ville, ce sont environ 200 arbres qui seront implantés et un grand nombre de jardinières qui seront installées. Les points d'eau et les ombrières seront également multipliés.

M. BONNIER indique que le 4^e Plan Climat affiche des ambitions très élevées et des objectifs chiffrés à l'horizon 2050. Pour sa part, il souhaite rappeler que la rénovation thermique des logements est une nécessité et que celle-ci représente pour les Parisiens les plus modestes un an, ou même dix ans, de revenus. Les délibérations DLH, présentées par M. JOUSSELLIN, proposent de voter la rénovation énergétique de logements sociaux déjà existants ainsi que la création de nouveaux logements permettant d'augmenter le parc social du 10^e arrondissement. Aujourd'hui, un Français sur cinq est en précarité énergétique. Les personnes les plus fragiles subissent une double peine climatique : tout en étant celles qui émettent le moins d'émissions de gaz à effet de serre, ce sont également celles qui subissent le plus les effets du dérèglement climatique en raison des conditions de leur logement. Elles sont les plus exposées aux pics de chaleur en été et celles qui paient les plus grosses factures d'énergie pour se chauffer en hiver.

L'ONG Oxfam vient de publier le rapport « Une planète pour les 99% » qui montre que les 1% les plus riches au niveau mondial émettent plus de CO₂ que les deux tiers les plus pauvres de l'humanité, soit 5 milliards de personnes. En France, un des 1% les plus riches émet autant de CO₂ en un an que la moitié des plus pauvres en dix ans. Les 10% des Français les plus riches sont responsables d'un quart des émissions du pays. Ce rapport montre parfaitement que les enjeux de la transition écologique sont intimement liés au combat pour la justice sociale, combat qui est mené depuis des années par la majorité municipale de gauche et qui est indissociable de la démocratie. M. BONNIER affirme la nécessité de consulter les citoyen.ne.s sur les grands défis auxquels la Ville de Paris et le 10^e arrondissement sont confrontés. Il pense notamment à la longue

concertation qui a été menée sur le Canal Saint-Martin et à celle du 4 février prochain sur le stationnement des SUV.

M. ALGRAIN indique qu'à travers le Plan Climat 2024-2030 la municipalité de Paris montre qu'elle est bien consciente des défis qui l'attendent. La participation citoyenne a été mise au cœur de l'action climatique de la Ville. De nombreuses associations et entreprises ont contribué à l'élaboration du Plan Climat qui a profité également d'une consultation préalable des Parisien.ne.s, de la mobilisation de l'Assemblée Citoyenne, du Conseil des Générations Futures et de l'avis des habitant.e.s des quartiers populaires. Pour la première fois, le Plan Climat de la Ville de Paris a été travaillé en concertation avec les mairies d'arrondissement. L'enjeu n'est plus de mener un combat pour empêcher le changement climatique - qui est déjà en œuvre -, mais de faire tout le possible pour que Paris reste une ville habitable et pour que le changement climatique n'accroisse pas les inégalités. L'enjeu est également de limiter son ampleur par une diminution de l'empreinte carbone.

Le 4^e Plan Climat de la Ville de Paris s'articule ainsi autour de cinq grands axes :

1. Protéger la population face aux conséquences du changement climatique ;
2. Accélérer la réduction des gaz à effet de serre ;
3. Massifier la transformation énergétique du bâti ;
4. Accélérer la sortie des énergies fossiles et viser 100% d'énergies renouvelables ;
5. Promouvoir et accompagner une économie locale, résiliente et bas carbone.

Les objectifs chiffrés sont très ambitieux : diminuer de 50% les émissions des gaz à effet de serre par rapport à 2004 ; réduire de 40% d'ici 2030 et de 80% d'ici 2050 l'empreinte carbone du territoire ; réduire de 35% et puis de 80% les consommations énergétiques ; atteindre 45% d'énergies renouvelables dans la consommation parisienne, dont 10% produites localement, avec en ligne de mire l'objectif de 100% d'énergies renouvelables en 2050 ; faire en sorte que tout.e.s les Parisien.ne.s habitent à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur ; avoir 40% de végétalisation sur le territoire et 10 m² par habitant d'espaces verts d'ici 2040 ; promouvoir la diversification du mix hydrique dont 100% d'eau de pluie utile.

Les thématiques prioritaires de la Mairie du 10^e arrondissement sont : l'adaptation des espaces publics, l'économie circulaire à travers le réemploi, l'alimentation durable, la rénovation thermique des bâtiments publics et copropriétés, la promotion des mobilités douces, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits des établissements publics. Quatre mesures emblématiques ont été identifiées : transformer le Canal Saint-Martin, mettre en relation les acteurs de la filière du textile durable, favoriser l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité et généraliser les cours Oasis. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité du programme municipal avec toutefois un changement majeur : alors qu'auparavant il fallait chercher et tester des solutions, le temps est maintenant venu de les mettre en place massivement.

Mme CORDEBARD se réjouit de la composition et du pluralisme de la majorité municipale du 10^e. Tous les élu.e.s sont conscients des défis auxquels un arrondissement si dense comme le leur est confronté. Le dérèglement climatique risque d'accentuer les inégalités parmi la population et la municipalité doit trouver rapidement les 10 milliards nécessaires pour mettre en acte les transformations indispensables. Mme CORDEBARD se dit déçue par la liste « à charge » présentée par M. FORT, en particulier en ce qui concerne le réaménagement du Canal Saint-Martin qui s'appuie sur un projet de 15 millions d'euros et sur des concertations avec des centaines de riverains.

Aux mots et aux expressions récurrentes dans les interventions de ses collègues - transition écologique, justice sociale, lutte contre les inégalités, démocratie -, Mme CORDEBARD souhaite ajouter le mot féminisme, car les femmes font partie des publics les plus fragiles mis en difficulté par le dérèglement climatique. La ville est dense et parfois rude, et il faut continuer à l'aménager pour qu'elle soit plus facile à vivre pour toutes et tous. Lors de la votation citoyenne du 4 février prochain, les habitant.e.s seront appelés à s'exprimer sur l'avenir du boulevard de Magenta, mais il ne sera pas question, bien évidemment, de défaire ce qui a déjà été fait au cours de la mandature. La municipalité continuera à travailler sur les quartiers des gares en collaboration avec ses partenaires, comme la SNCF sur le projet de la Gare du Nord. Grâce à l'engagement de ses élu.e.s, le 10^e s'est mis à la pointe des arrondissements parisiens dans plusieurs domaines en expérimentant, en innovant et en lançant des dispositifs qui sont devenus des modèles de référence. Madame la Maire remercie ses collègues et les invite à voter, l'une après l'autre, les délibérations rattachées au débat.

Résultat du vote pour la DTEC 23 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR		CONTRE	
Abstention	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DVD 99 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DVD 118 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	

Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DVD 120 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

Résultat du vote pour la DLH 185 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 197 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstention		NPPV	1 (Laurence PATRICE)
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 210 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstention		NPPV	1 (Laurence PATRICE)
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 310 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 343 :

Nombre de conseillers présents		19	
--------------------------------	--	----	--

Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	1 (Bertil FORT)
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

Résultat du vote pour la DLH 362 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstention		NPPV	1 (Laurence PATRICE)
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la DLH 439 :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

BUDGET 2024 - Communication sur les opérations d'investissement

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que le budget 2024 sur les opérations d'investissement locales sera soumis à l'approbation du Conseil de Paris de décembre sous l'autorité de M. Paul SIMONDON. La programmation des travaux relatifs aux équipements de proximité et à l'espace public constitue des dépenses d'investissement qui se répartissent entre deux enveloppes budgétaires :

- Les investissements d'intérêt local (IIL), dont la programmation relève de la mairie d'arrondissement ;
- Les investissements localisés (IL), dont la programmation relève de la mairie centrale en accord avec la mairie d'arrondissement.

Au titre des investissements d'intérêt local, la Mairie du 10^e disposera en 2024 d'une enveloppe globale de 3,196 millions d'euros - qui est strictement identique à celle de 2023 -, dont 809 500 euros pour l'enveloppe « espace public » et 2,386 millions d'euros pour l'enveloppe « équipements de proximité ». Au sein de cette dernière, une augmentation significative des enveloppes allouées aux équipements scolaires (5%) et de la petite enfance (13%) est proposée, avec un effort accru en faveur des quartiers populaires. Au sein de l'enveloppe « espace public », les budgets alloués

aux espaces verts et au patrimoine de voirie sont identiques au BP 2023, dont un rééquilibrage significatif avait cependant été opéré en faveur des espaces verts. Cette enveloppe permettra notamment la rénovation du terrain de boule du Jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini et du square des Récollets, ainsi que la mise en place d'un brumisateurs dans le square Yilmaz Güney dans le cadre de l'application du Plan Canicule de la Ville de Paris. Comme en 2023, les crédits d'entretien du patrimoine de voirie du 10^e seront fléchés sur des opérations de rénovation de chaussées, et notamment de celles du passage des Récollets, de la rue Beaurepaire et de la Cité d'Hauteville.

Au titre des investissements localisés, l'enveloppe connaît en 2024 une augmentation significative en atteignant le montant de 8,046 millions d'euros, contre 4,9 millions d'euros en 2023. Cela s'explique par deux inscriptions importantes : près de 2 millions d'euros qui abondent le budget pour les travaux de rénovation de la piscine Château-Landon et 5 millions d'euros pour la restructuration complète du bassin école de la Grange-aux-Belles. Les autres lignes concernent majoritairement les écoles. La programmation sur les espaces publics comprendra une enveloppe de 3,530 millions d'euros qui serviront à la rénovation de la chaussée du boulevard de Magenta entre la rue Lafayette et le boulevard de La Chapelle. Une enveloppe de 2,5 millions d'euros sera mobilisée pour la démarche participative « Embellir votre quartier ». Le montant inscrit correspond aux études et travaux qui seront lancés en 2024 pour le quartier Louis-Blanc/Verdun.

M. FORT souhaite revenir sur le déséquilibre entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement de la Ville de Paris, ces dernières représentant seulement 17% de son budget annuel qui avoisine désormais les 10 milliards d'euros. Si l'on compare les dépenses d'investissement de la Ville de Paris avec celles d'autres grandes villes françaises - 28% à Lyon, 26% à Marseille et 25% à Bordeaux -, le déséquilibre est encore plus flagrant. Si la Ville de Paris était correctement gérée sur le plan financier, ses dépenses d'investissement s'élevaient à 25% de son budget, ce seraient entre 800 millions et 1 milliard d'euros supplémentaires qui pourraient être investis dans les infrastructures et équipements municipaux.

En ce qui concerne le 10^e arrondissement, le budget des crédits d'entretien augmente considérablement alors que l'espace public est de plus en plus dégradé, tout particulièrement les espaces verts peut-être aussi à cause de la disparition progressive des gardiens. Les 14 murs végétalisés ne sont pas correctement entretenus, pour ne pas dire qu'ils sont carrément laissés à l'abandon, à l'instar de la pergola de la Gare de l'Est qui a quand même coûté 200 000 euros aux contribuables. Quant au patrimoine urbain, et notamment religieux, il est tout bonnement ignoré même s'il était prévu de restaurer les grilles de l'église Saint-Vincent-de-Paul - les travaux auraient dû être réalisés en deux tranches selon les affirmations de Mme PATRICE en Conseil d'arrondissement -, ainsi que la façade de l'église Saint-Laurent. Quant aux 200 000 euros destinés à financer un espace de repos à Bonne Nouvelle dans le cadre du Plan Crack - 200 000 euros qui figuraient dans les opérations d'investissement du BP 2023 -, M. FORT aimerait savoir ce qu'ils sont devenus.

Mme CORDEBARD considère que l'intervention de M. FORT est non seulement caricaturale mais qu'elle comporte aussi des erreurs. Il n'y a pas de défauts d'entretien dans les écoles et les crèches du 10^e, pour lesquelles les dépenses sont plus élevées que dans les autres arrondissements parisiens. 2,8 millions d'euros ont été investis en 2023 pour entretenir des établissements scolaires parfois très anciens. Mme CORDEBARD rappelle ensuite à M. FORT que Paris n'est pas comparable aux autres villes de France car elle exerce à la fois les compétences de la commune et celles du département et, à ce titre, doit verser au nom de l'état des prestations comme le RSA, ce qui augmente mécaniquement la part du budget de fonctionnement. Par ailleurs, c'est justement à ce titre là que l'État doit environ 1 milliard d'euros à la Ville de Paris.

Les investissements d'intérêt local et les investissements localisés ne constituent pas la seule source d'investissement du 10^e. Les mécanismes budgétaires sont complexes et, en l'occurrence, c'est le Budget Participatif voté en 2023 qui financera la restauration des grilles de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Celle-ci se fera - comme prévu - en deux tranches. Un montant important est également inscrit au Budget Participatif 2023 pour la restauration de la façade de l'église Saint-Laurent. Il s'agit d'opérations d'une certaine envergure qui sont soutenues par l'exécutif parisien. Ces montants d'investissement sont bien fléchés et les travaux de rénovation des deux églises auront bien lieu. Quant à la salle de repos pour les usagers de drogues, elle ne se fera pas tant que la discussion avec l'État n'aura pas avancé et que celui-ci n'aura pas donné son autorisation. Une nouvelle date de concertation avec l'État sur le Plan Crack a été fixée et la Ville de Paris, la Préfecture de Police et l'ARS sont alignées sur l'idée qu'il faut ouvrir de nouveaux espaces pour les personnes qui souffrent de toxicomanie. Mme CORDEBARD a inscrit la nouvelle salle de repos dans le budget du 10^e arrondissement et est déterminée à l'avoir, surtout en considérant l'augmentation des scènes ouvertes de consommation de drogues dans le tissu urbain.

2023 DAE 234 - Subvention (3 400 euros) à l'association des commerçants et des riverains de la rue Beaurepaire et des rues adjacentes pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)

2023 DAE 235 - Subvention (1 600 euros) à l'association des commerçants Lancry pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)

2023 DAE 236 - Subvention (3 900 euros) à l'association des commerçants de la rue du Château d'Eau pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)

2023 DAE 237 - Subvention (2 900 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint-Martin à Paris 10^e pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2023 (10^e)

Rapporteur : David DELPLANQUE

M. DELPLANQUE indique que, comme chaque année, il propose au Conseil d'arrondissement de voter des subventions destinées aux commerçants ayant décidé d'illuminer leur rue pour les fêtes

de fin d'année. Avec 28 commerces pour 1 000 habitants, Paris présente une densité commerciale en moyenne 50% plus élevée que les autres métropoles françaises, telles que Lyon, Bordeaux ou Marseille. À l'inverse des centres commerciaux ou des grandes enseignes de vente en ligne, ce sont bien les commerces de proximité qui participent à la vitalité de la ville. La municipalité soutiendra toujours les commerces de proximité pour les valoriser et lutter contre la vacance et la mono-activité.

Les délibérations proposées au vote des élu.e.s montrent bien le dynamisme des commerçants du 10^e arrondissement : une seule rue illuminée il y a trois ans, quatre cette année. M. DELPLANQUE invite à donner un avis favorable aux quatre délibérations DAE, en précisant que la municipalité veille à ce que ces dispositifs soient énergétiquement les plus sobres possible, qu'ils soient éteints après minuit et installés pour une durée d'un mois et demi maximum. Il souhaite également profiter de l'occasion pour annoncer que la rue du Buisson Saint-Louis sera, pour la première fois, illuminée cette année à partir du 1^{er} décembre à l'initiative de la Ville de Paris, afin que ce quartier Politique de la Ville puisse bénéficier de l'ambiance particulière créée par les illuminations de Noël.

M. FORT se réjouit, comme chaque année, de voter en faveur de délibérations proposant d'attribuer des subventions aux commerçants qui décident d'illuminer leur rue pour célébrer les fêtes de fin d'année. Dans une période difficile, marquée par des crises et des guerres, ces délibérations contribuent à créer de la convivialité et une ambiance festive dans les rues du 10^e arrondissement. Les fêtes de fin d'année représentent un moment important pour les commerces de proximité, qu'il faut soutenir en consommant local et en retrouvant le plaisir du contact humain.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DFPE 184 - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Awa DIABY

Mme DIABY informe les membres du Conseil que le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance n'avait pas été modifié depuis son adoption en 2013. Avec la refonte qui est proposée aujourd'hui au vote des élu.e.s, la Ville de Paris souhaite adapter le service public municipal aux évolutions intervenues dans la société et aux nouveaux besoins d'accueil des familles parisiennes. Le travail de refonte a été réalisé en collaboration avec la Direction des Familles et de la Petite Enfance. Grâce à ce nouveau règlement, les contrats pourront désormais être conclus pour une durée de 6, 7, 8, 9 ou 10 heures par jour, contre une durée unique

de 10 heures par jour jusqu'à présent. Le nouveau règlement apportera également des précisions sur le fonctionnement quotidien des établissements - horaires d'ouverture, mention des journées pédagogiques, précisions sur les temps de fermeture et de regroupement annuels.

La Ville de Paris s'engage pour la sécurité des enfants et la qualité de l'accueil dans ses établissements pour la petite enfance. En vertu des dispositions réglementaires en vigueur depuis 2013, l'ensemble de ces établissements continueront à assurer la présence d'un effectif de professionnels suffisant pour garantir un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent. Ce taux d'encadrement, qui n'était pas mentionné dans l'ancien règlement, sera clairement indiqué dans le nouveau. Mme DIABY termine son intervention en remerciant l'ensemble des responsables et le personnel des établissements de la petite enfance qui réalisent un important travail au quotidien pour les petits enfants Parisiens.

M. WATANABÉ-VERMOREL souligne l'importance que la Ville de Paris accorde aux familles, importance dont témoigne la révision du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance afin de garantir une meilleure offre de service et une meilleure communication de cette offre aux familles. La grande avancée du nouveau règlement est représentée par la modularité du taux horaire proposé à la journée, avec des forfaits différenciés pour répondre au mieux aux besoins des parents et pour permettre une plus grande accessibilité. Au-delà de cette avancée, M. WATANABÉ-VERMOREL aimerait savoir si l'application du nouveau règlement dans les établissements d'accueil de la petite enfance du 10^e apportera d'autres changements notables et lesquels.

M. DIABY l'informe qu'il existe effectivement des éléments du règlement qui sont spécifiquement adaptés aux besoins des familles du 10^e arrondissement. Elle pourra lui fournir les détails ultérieurement.

Mme CORDEBARD rappelle que Paris est la ville qui - en pourcentage par rapport à sa population - propose le plus grand nombre d'offres pour la petite enfance. Elle a amplement rattrapé son retard pour répondre à la demande de places en crèche, mais elle doit aujourd'hui réaliser un gros effort pour recruter du personnel, les métiers liés à la petite enfance étant en grande tension et nécessitant des mesures qui les rendent plus attractifs. La création de nouveaux logements sociaux destinés aux travailleurs dits de « première ligne » - qui sont majoritairement des femmes - contribuera à améliorer l'attractivité de ces métiers. L'objectif est d'avoir un quart des propositions en logement social qui leur soit réservé.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	19
Nombre de votants	21

POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DJS 123 - Attribution de la dénomination Agnès Tirop au TEP Grange-aux-Belles, situé 17 rue Boy-Zelenski (10^e)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que la délibération DJS 123 est issue d'un vœu présenté au Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2021 par Laurence PATRICE, qui proposait d'attribuer le nom d'une athlète femme au TEP de la Grange-aux-Belles. À la suite d'un processus participatif auquel ont pris part les habitant.e.s, les usager.e.s du TEP et des associations sportives, les noms de trois femmes ont été proposés et, finalement, celui d'Agnès TIROP, athlète kenyane assassinée le 13 octobre 2021 par son mari, a été choisi. Le vote a eu lieu de manière préférentielle, les électrices et les électeurs étant appelés à classer les trois athlètes par ordre de préférence. Agnès TIROP a remporté le vote avec 71,9% des suffrages.

Suivant la volonté des électrices et des électeurs du 10^e, la délibération DJS 123 propose ainsi d'attribuer la dénomination « Agnès TIROP » au TEP de la Grange-aux-Belles. De cette manière, la municipalité continue de rendre hommage aux femmes en donnant leurs noms aux rues, aux ponts et aux équipements publics. Le TEP de la Grange-aux-Belles sera le quatrième équipement sportif du 10^e à porter le nom d'une femme. À quelques mois des JOP 2024, il est important de rendre toute sa visibilité au sport féminin et de réaffirmer la volonté de lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. M. JOUSSELLIN espère que la nouvelle dénomination du TEP de la Grange-aux-Belles pourra y contribuer.

Mme CHIUSANO rappelle qu'Agnès TIROP était une athlète kenyane à l'avenir très prometteur. À 23 ans, cette étoile montante de l'athlétisme avait déjà été championne et médaillée mondiale dans plusieurs épreuves de course de fond. Une carrière fulgurante qui s'est arrêtée, deux ans plus tard, quand elle a été poignardée à mort par son mari dans son domicile. Malgré sa disparition à un trop jeune âge, Agnès TIROP a véritablement marqué l'histoire du sport international, mais son souvenir restera toujours lié à la mémoire des 45 000 femmes victimes de féminicide en 2021.

Le 25 novembre célébrait la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et Mme CHIUSANO souhaite rendre hommage à toutes les victimes de féminicide et à toutes celles qui souffrent de violences sexistes et sexuelles en France et ailleurs. Si le Président MACRON a fait de la lutte contre ces violences la grande cause de ses deux quinquennats, les moyens dédiés par l'État à leur éradication sont insuffisants. Le 10^e arrondissement a également fait de cette cause une de ses priorités. À ce titre, la Mairie est en train de construire une résidence de 80 logements qui sera dédiée aux femmes victimes de violences ; elle a mis en place une

coordination de professionnels pour améliorer les parcours d'accompagnement des victimes, multiplie les actions de sensibilisation, de prévention, de formation et d'alerte, et rend hommage à celles qui, chaque jour, meurent sous les coups de leur conjoint, qu'elles soient célèbres ou pas.

M. RAIFAUD souligne l'importance de l'équipement sportif qui sera désormais dénommé « TEP Agnès TIROP » pour le quartier de la Grange-aux-Belles. Dans le cadre des JOP 2024, des animations sont prévues sur ce site l'été prochain et l'appel à candidatures est en cours. La démarche de proposer aux riverains et aux usagers de choisir la dénomination des équipements publics est intéressante, elle avait déjà été mise en pratique dans le 10^e arrondissement. L'étape suivante pourrait être représentée par des appels à dénominations d'équipements publics, en tenant compte du fait que les noms des femmes dans la ville sont encore nettement insuffisants et que tous les efforts pour augmenter leur nombre de la part de la municipalité seront souhaitables.

Au nom de tous les sportifs, des habitants et des usagers, **M. GUTTERMANN** dit sa satisfaction et sa fierté pour la dénomination « Agnès TIROP » du TEP de la Grange-aux-Belles. Celui-ci a été rénové récemment de façon très réussie pour la joie de tous les publics qui le fréquentent - les scolaires, les adhérents des clubs et des associations, les parents avec leurs enfants, les particuliers, les fervents adeptes de la pratique libre. À la veille des festivités des Jeux Olympiques et Paralympiques, cette dénomination permettra de se souvenir d'une grande athlète victime de féminicide.

Le TEP Agnès TIROP recevra, le dimanche 2 juin, les Rencontres Sportives du 10^e, coorganisées par les Anciens de la Grange-aux-Belles, le CRL 10 et la Mairie du 10^e. À partir du 22 juin, il accueillera pendant deux semaines les Olympiades des Quartiers, organisées par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville et ouvertes à toutes et tous. Les Festivités Olympiques du 10^e - dont l'appel à projets se terminera le 30 novembre - auront lieu, quant à elles, du 26 juillet au 8 septembre. Le TEP Agnès TIROP accueillera des projets associatifs en prenant toute sa dimension populaire, culturelle, éducative, inclusive et sportive. Au cours de l'été et puis tout au long de l'année, cet équipement qui reçoit un public hétéroclite et de plus en plus féminisé mettra ainsi en lumière une femme au parcours sportif remarquable.

Mme CORDEBARD précise que la date d'échéance de l'appel à projets pour les Festivités Olympiques du 10^e - qui avait été fixée au 30 novembre - a été rapportée d'une semaine pour avoir le plus de candidatures possibles. Le TEP de la Grange-aux-Belles a été magnifiquement rénové en devenant un lieu de vie du quartier, et sa nouvelle dénomination en hommage à Agnès TIROP contribuera à faire vivre la mémoire des femmes dans le 10^e arrondissement. La municipalité affirme ainsi sa volonté de ne pas tourner la tête et baisser les yeux, mais de continuer à travailler avec acharnement pour faire diminuer les féminicides et les violences sexistes et sexuelles dans les rues de sa ville, en collaboration avec la Police Municipale.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DLH 209 - Réalisation, 178 rue du Faubourg Saint-Martin (10^e), d'un programme de construction de 86 logements sociaux (30 PLAI - 30 PLUS - 26 PLS) par Immobilière 3F - Subvention (10 375 879 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN indique que les 86 logements sociaux - dont la délibération DLH 209 propose de voter la construction au 178 rue du Faubourg Saint-Martin - comprennent des appartements de typologies variées - T1, T2, T3, T4 et T5 - permettant de loger des familles avec plusieurs enfants. Compte tenu du grand nombre de familles à la rue ou mal logées qui existent à Paris et dans le 10^e arrondissement, M. JOUSSELLIN ne peut que s'en féliciter. Actuellement, la parcelle concernée par le projet est occupée par un garage qui a fermé ses portes. En 2020, elle semblait destinée à accueillir un hôtel de luxe à proximité immédiate de la Gare de l'Est. Quelques jours après avoir reçu la charge de la délégation au logement, M. JOUSSELLIN avait rencontré le collectif des habitants de la rue du Terrage, qui lui avaient exprimé leurs inquiétudes quant au projet de construction d'un hôtel. Après des années de mobilisation citoyenne et politique, un nouveau projet est né qui comprend la déconstruction partielle du garage, la dépollution du site et une surélévation jusqu'en R + 8 afin de permettre la création des 86 logements sociaux.

Voter en faveur de la délibération DLH 209 signifie voter pour la mixité sociale, mais aussi pour la transition écologique car le projet vise à transformer un ancien garage en logements sociaux. Cela signifie également voter contre la spéculation immobilière. M. JOUSSELLIN souhaite remercier toutes les personnes qui ont permis à ce projet de voir le jour, à commencer par Mme CORDEBARD qui l'a soutenu dès le premier jour, par son Directeur de Cabinet, Noé DISTEL, par les cabinets de Ian BROSSAT, de Jacques BAUDRIER, d'Emmanuel GREGOIRE et de Paul SIMONDON à l'Hôtel de Ville, ainsi que par les collectifs des habitants de la rue du Terrage et du logement du Pari's des Faubourgs. En votant ce projet, 86 familles pourront en 2027 être bien logées et continuer à vivre et à faire vivre le 10^e arrondissement.

M. BONNIER indique que la DLH 209 est une délibération emblématique de l'action menée par la Ville de Paris en faveur des logements sociaux. L'espace concerné par le projet a failli héberger un hôtel de luxe à proximité de la Gare de l'Est et de la Gare du Nord, dans un quartier qui ne manque pas d'hôtels. Le rachat du permis de construire par la Ville a permis de réorienter le projet vers le logement social. La difficulté à se loger est la première cause du départ des familles

parisiennes, très loin devant les autres causes mises en avant par la droite politique, telles que la saleté et l'insécurité. La création de logements sociaux est indispensable à maintenir les Parisiens en ville et à faire en sorte que Paris reste une ville vivante, de la même manière que la mise en œuvre du nouveau Plan Climat est indispensable pour faire en sorte que Paris reste une ville habitable. Les objectifs sociaux et écologiques vont bien ensemble.

Les logements sociaux doivent bénéficier à tout le monde, en particulier aux travailleurs qui sont indispensables à la vie quotidienne mais dont les salaires ne permettent pas de loger dans le parc privé et, encore moins, d'accéder à la propriété. Les enseignants, les puéricultrices, les animateurs dans le périscolaire, les infirmiers, les aides-soignants, les policiers et les autres agents de « première ligne » n'ont pas les moyens d'habiter à côté de leur lieu de travail. C'est par le développement des logements sociaux qu'il sera possible de continuer à assurer les services publics dont la Ville a besoin, ainsi que de lutter contre la gentrification induite par les lois du marché.

M. CLERWALL déclare que Les Écologistes pour Paris 10^e voteront sans réserve en faveur de la délibération DLH 209. S'il est vrai qu'elle propose de voter un grand projet à 58 millions d'euros pour bâtir un immeuble qui va accueillir 86 logements sociaux et qui va ainsi contribuer à la densification du quartier, il est vrai également que cette densification va apporter de la mixité sociale dont le quartier a besoin et qu'elle va permettre à des personnes indispensables au bon fonctionnement du service public de vivre à côté de leur lieu de travail. Qui plus est, le nouvel immeuble remplace un concessionnaire automobile, une activité qui n'a plus lieu d'exister dans une ville qui doit s'adapter aux enjeux climatiques et environnementaux.

M. FORT est déçu par la position de consensus exprimée par le groupe écologiste - qui semble dire qu'il existe une bonne et une mauvaise densité - et rappelle que le 10^e arrondissement compte 28 000 habitants par km². Ce chiffre impressionnant confirme que le 10^e est un arrondissement très dense et qu'il faudrait, dans chaque projet de construction d'immeubles, accorder une place aux espaces verts. Quant aux arguments avancés par M. BONNIER, M. FORT observe que le nombre de logements sociaux à Paris augmente d'année en année mais que les Parisiens continuent de quitter la capitale. La réalité est bien plus complexe que la version simplifiée de M. BONNIER le laisserait entendre.

En ce qui concerne la délibération DLH 209, M. FORT est d'accord qu'il vaut mieux construire des logements sociaux pour accueillir des familles plutôt qu'un hôtel de luxe dans les 2 000 m² de surface au sol qui se sont libérés. Il estime toutefois que le projet immobilier est totalement déséquilibré et que la majorité municipale poursuit seulement une politique du chiffre. À la place de 86 logements sociaux, le projet aurait pu prévoir d'en construire, par exemple, une soixantaine et de consacrer une partie de la surface disponible à un espace vert ou à une infrastructure - crèche, salle d'accueil, etc. - utile aux riverains. M. ALGRAIN indiquait que, d'ici 2040, il y aura 300 hectares d'espaces verts en plus à Paris, soit 10 m² par habitant. La réalité est qu'aujourd'hui, dans

le 10^e arrondissement, il y a seulement 0,7 m² d'espaces verts par habitant. Pour atteindre les 10 m² prévus, il est urgent de se mettre au travail et de ne laisser passer aucune opportunité. Étant partagé, M. FORT préfère s'abstenir.

M. JOUSSELLIN rétorque à M. FORT que, bien au contraire, le projet est parfaitement équilibré car il propose de construire des logements aux typologies différenciées pour s'adapter aux besoins des familles. Compte tenu des difficultés que de nombreuses familles parisiennes rencontrent actuellement pour se loger - difficultés que M. FORT doit connaître en tant que membre de la commission logement -, il trouve bien dommage qu'il préfère s'abstenir. Pour ce qui est du manque d'espaces verts dans le 10^e arrondissement, il est d'accord avec M. FORT qu'il en faudrait davantage, mais il lui fait noter que le futur immeuble se situera à seulement 10 m de l'entrée du jardin Villemin et qu'un projet de création d'espace vert sur l'impasse Boutron - qui se trouve juste en face - est déjà prévu. La parcelle est par ailleurs à proximité de la CPAM et de plusieurs équipements publics.

Mme CORDEBARD observe que la position de M. FORT en Conseil d'arrondissement reflète le débat éternel sur les logements sociaux entre l'opposition de droite et la majorité municipale de gauche en Conseil de Paris. Tout en se plaignant que les familles quittent la capitale, les groupes de droite semblent ne pas voir que le nombre de locations disponibles s'est considérablement raréfié et que les loyers ont, au contraire, beaucoup augmenté. Les causes sont multiples et, parmi elles, il y a la location saisonnière qui s'est multipliée à Paris de manière significative. Mme CORDEBARD rappelle que 70% des Parisiens sont, par leurs revenus annuels, éligibles au logement social. Le projet de la délibération DLH 209 prévoit la création de 30 PLAI, 30 PLUS et 26 PLS, en favorisant ainsi la mixité sociale qui est très positive pour le quartier.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstention	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DLH 383 - Location par bail emphytéotique à Élogie-SIEMP de l'immeuble situé 9-11 et 11bis passage Hebrard (10^e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 12 logements sociaux par Élogie-SIEMP

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN informe qu'en 1995 la Ville de Paris avait acheté l'immeuble situé au 9-11 et 11bis passage Hebrard, en confiant à la SIEMP - devenue ensuite Élogie-SIEMP - la gestion d'un bail emphytéotique qui était assorti d'un loyer capitalisé, et cela en dépit du fait que le Maire de Paris n'était pas issu d'une majorité de gauche. La délibération DLH 383 propose de résilier ce bail

pour en conclure un nouveau de la durée de 65 ans, toujours avec Élogie-SIEMP. De cette façon, il sera possible de protéger l'ensemble des habitants de l'immeuble, le bail étant conclu jusqu'en 2089. Elle propose également de conventionner les 12 logements de l'immeuble qui étaient en loyer libre pour créer 3 PLAI, 2 PLUS et 7 PLS. Les locataires actuels verront ainsi leur loyer baisser s'ils sont sous les plafonds de ressources, ou garderont leur loyer actuel s'ils les dépassent. En cas de départ de locataires, 8 logements seront réservés pour la Ville de Paris.

M. FORT observe qu'à la fin des années 1990, lorsque le premier bail emphytéotique assorti d'un loyer capitalisé avait été signé, le Maire de Paris n'était effectivement pas issu d'une majorité de gauche. À cette époque, cependant, la dette de la Ville était quasi nulle alors qu'aujourd'hui elle avoisine les 10 milliards d'euros. En considérant que dans ces conditions les logements sociaux ne peuvent plus être financés par des loyers capitalisés, M. FORT préfère s'abstenir.

M. JOUSSELLIN fait noter à M. FORT que, des 161 logements sociaux proposés au vote des élu.e.s au cours de la séance, il n'en a pas voté au moins 122 en recourant à tous les prétextes possibles et imaginables.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à se prononcer sur la délibération DLH 383.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		20	
POUR	19	CONTRE	
Abstention	1 (Bertil FORT)	NPPV	1 (Laurence PATRICE)
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DU 159 - Dénomination place Tony Dreyfus (10^e)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai dernier s'était ouverte avec un hommage à Tony DREYFUS. À cette occasion, les représentants de tous les groupes politiques avaient pu honorer sa mémoire en évoquant ses nombreux combats pour la justice sociale en tant qu'avocat, député de Paris et secrétaire d'État, ainsi que ses multiples engagements en faveur des habitants en tant que Maire du 10^e arrondissement. Le souvenir de Tony DREYFUS prenant plaisir à manger ses rillettes et à lire son journal, le samedi midi, au bistro *Le Réveil* avait également été évoqué. En votant la délibération DU 159, il sera désormais possible de se rendre au marché Saint-Martin et de boire un café dans la place intitulée à Tony DREYFUS.

M. SIMONDON se souvient de l'hommage rendu à Tony DREYFUS lors du Conseil du 10^e arrondissement et, ensuite, au Conseil de Paris en présence de ses proches. Comme tout a déjà

été dit sur l'homme politique, sur ses combats et sur ses engagements, M. SIMONDON souhaite revenir sur la vidéo évoquée par Mme CORDEBARD, en début de séance, à propos de la disparition de Jean-Marie BIREAUD. Cette vidéo date de l'année 2000, époque à laquelle Tony DREYFUS était Maire du 10^e arrondissement depuis déjà cinq ans. On y voit de nombreuses personnes pique-niquer aux abords du Canal Saint-Martin lors d'une des premières expériences de piétonisation à Paris. Interviewé, Tony DREYFUS affirme qu'il est heureux d'être là et, en répondant à ceux qui se plaignent de ne pas pouvoir circuler en voiture le long des berges ou accéder à leur garage, il leur dit clairement qu'ils ont tort, qu'ils « ne comprennent rien » et qui doivent faire des efforts car il faut laisser plus de place aux piétons. Ce témoignage d'une époque où, en l'absence des réseaux sociaux, la communication était moins « filtrée » qu'aujourd'hui, illustre bien le courage politique et la modernité de Tony DREYFUS. Attribuer son nom à la petite place devant le marché Saint-Martin - petite place de village mais totalement parisienne avec ses pompiers, ses fleurs et ses terrasses de café - constituera assurément un très bel hommage à sa mémoire.

Mme SCHERER ne souhaite rien ajouter à ce qui a déjà été dit sur Tony DREYFUS à l'occasion de l'hommage rendu à sa mémoire le 23 mai et, ensuite, de l'adoption du vœu à l'origine de la délibération DU 159, le 19 septembre. Ce qui manque, à son avis, dans le texte de la délibération - qui retrace de façon très formelle la vie politique de Tony DREYFUS - est justement l'évocation de son humanité et de son attachement au 10^e arrondissement. Mme SCHERER pense qu'attribuer son nom à la petite place située à l'intersection de la rue du Château d'Eau et de la rue Bouchardon est d'autant plus approprié que cet espace représente, en quelque sorte, le lien entre le passé et l'avenir, avec les grandes modifications intervenues dans les commerces de la rue du Château d'Eau, mais aussi les cafés de quartier et les équipements publics à proximité tels que la Mairie, la caserne des Pompiers et l'école maternelle.

M. FORT fait savoir qu'il votera en faveur de l'attribution du nom de Tony DREYFUS à une très jolie place du 10^e arrondissement.

Mme CORDEBARD se félicite de l'unanimité du Conseil et remercie Laurence PATRICE et Élie JOUSSELLIN d'avoir fait en sorte que le nom de Tony DREYFUS soit rapidement attribué à la place devant le marché Saint-Martin, afin que sa mémoire puisse continuer à vivre dans le 10^e arrondissement. Sa famille en est particulièrement heureuse et attend la cérémonie d'inauguration, qui aura lieu le jour de l'anniversaire de Tony DREYFUS.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DU 160 - Dénomination place Angélique du Coudray (10^e)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN indique que la délibération DU 160 s'inscrit dans la volonté de la majorité municipale de rendre visibles les femmes dans l'espace public. Elle propose en effet d'attribuer la dénomination « place Angélique du Coudray » à une partie de la rue Boy-Zelenski débouchant sur la rue des Écluses Saint-Martin. C'est ainsi que, depuis 2014, grâce à la volonté de la Maire de Paris, les noms de femmes dans l'espace public parisien ont augmenté de 30%, avec 175 nouvelles dénominations féminines. Dans le 10^e, depuis trois ans, ce sont une dizaine d'hommages féminins qui ont déjà été rendus à travers la dénomination des équipements municipaux et des espaces publics de l'arrondissement.

Angélique du Coudray était une sage-femme du XVIII^e siècle qui, après avoir travaillé à Paris pendant six ans, de retour en Auvergne décida de donner des cours gratuits aux femmes en charge d'accouchements en milieu rural. Pour rendre ses cours proches de la réalité, elle conçut un mannequin de démonstration qu'elle nomma « la machine de Madame du Coudray » et qui fut approuvé par l'académie de chirurgie le 3 mai 1756. Ce mannequin reproduisait en grandeur réelle le bassin d'une femme en couches ainsi que divers organes et comprenait une poupée de la taille d'un nouveau-né. En 1759, elle publia son manuel éducatif « Abrégé de l'art des accouchements » et participa ensuite à l'ouverture de maisons de maternité dans de nombreuses villes. Angélique du Coudray révolutionna ainsi l'art de l'accouchement et contribua au recul de la mortalité infantile en France.

Il est important de lui rendre hommage et de rappeler que c'est la meilleure prise en charge des femmes enceintes qui a permis à la mortalité infantile de baisser à partir du XVIII^e siècle. L'INED pose l'hypothèse que la situation de précarité des femmes et la baisse de prise en charge expliquent la hausse de la mortalité infantile à laquelle la France est confrontée depuis une dizaine d'années. M. JOUSSELLIN souhaite préciser que l'idée de rendre hommage à Angélique du Coudray ne vient pas du 10^e, mais d'un vœu déposé en Conseil de Paris. Cependant, compte tenu de la présence de trois hôpitaux sur son territoire, de son soutien sans faille au personnel hospitalier et de son combat féministe, le 10^e arrondissement se félicite d'accueillir Angélique du Coudray.

M. CLERWALL cite un extrait d'un texte de François Marie Bruno d'Agay - intendant du roi de la généralité d'Amiens au XVIII^e siècle -, qui évoque l'invitation faite à Angélique du Coudray à venir à Amiens pour donner ses cours publics d'accouchement. Dans chaque ville où elle se rendait, l'État envoyait un bon chirurgien pour qu'il prenne connaissance du mécanisme de la « machine de Madame du Coudray » et pour qu'il apprenne à s'en servir pour donner, à son tour, des cours d'accouchement aux sage-femmes de son district. La somme de 200 livres devait être versée à Angélique du Coudray pour chacune de ses machines et des récompenses devaient être données

au chirurgien en fonction du zèle dont il témoignait pour s'instruire et instruire ensuite. François Marie Bruno d'Agay tisse l'éloge de la méthode employée par Angélique du Coudray, afin de sortir de l'ignorance les sage-femmes en milieu rural. De son vivant, Angélique du Coudray était déjà la sage-femme la plus célèbre de l'époque des Lumières. Le nombre de ses élèves est estimé à plus de 10 000.

Mme CORDEBARD se félicite de cette nouvelle dénomination féminine attribuée à une place du 10^e arrondissement et remercie Élie JOUSSELLIN et Laurence PATRICE pour le travail qu'ils ont mené avec tant de constance et d'énergie.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DASCO 125 - Caisse des écoles (10^e) - Subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que le montant de la subvention 2024 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire s'élève à 6 354 500 euros. Pendant la période scolaire, plus de 5 400 repas sont servis chaque jour dans les cantines des établissements scolaires du 10^e arrondissement par les 139 agents de la restauration aux élèves encadrés par plus de 300 animateurs et surveillants. M. ALGRAIN souhaite rappeler que la tarification des repas - qui tient compte des revenus et du quotient familial - s'établit à 13 centimes pour la première tranche jusqu'à 7 euros pour la dixième, très en dessous du prix de revient des assiettes estimé à 10 euros. Il ajoute que la première tranche a presque doublé en cinq ans au niveau des effectifs du 10^e arrondissement, passant de 6,86% à 11,65%.

En 2023, le collège de la Grange-aux-Belles a intégré la Caisse des Écoles du 10^e, qui a été lauréate du premier concours des desserts de la restauration collective durable en juin dernier. Grâce aux efforts fournis par ses équipes, les repas élaborés par une diététicienne sont équilibrés et de qualité, près de 82% bio et durables. La Caisse des Écoles est également un acteur majeur de l'adaptation de la ville au changement climatique. M. ALGRAIN salue les actions pédagogiques menées par ses équipes pour faire découvrir aux enfants le plaisir de consommer des produits respectant la saisonnalité et pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Les défis à relever sont encore nombreux et la Caisse des Écoles a l'intention de multiplier ses efforts pour aider la transition écologique.

M. WATANABÉ-VERMOREL estime que la délibération DASCO 125 est très importante, car elle annonce les objectifs visés par la Caisse des Écoles en 2024. L'alimentation occupe une place centrale dans le Plan Climat, la consommation excessive de viande, typique des sociétés occidentales, étant un des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre. Diminuer le nombre de repas carnés est l'un des objectifs poursuivis par la Caisse des Écoles du 10^e arrondissement, qui souhaite proposer tous les jours une alternative végétarienne aux enfants. M. WATANABÉ-VERMOREL tient à souligner le chemin culturel parcouru par rapport à l'alimentation, en rappelant qu'il y a seulement quelques années, selon l'opinion commune, les protéines animales étaient indispensables aux enfants et les priver de viande était nuisible pour leur santé.

M. ALGRAIN ajoute que la Caisse des Écoles a tenu son assemblée générale la veille au soir et qu'elle a présenté, à cette occasion, son Rapport d'Activité 2022. M. ALGRAIN l'enverra à ses collègues en version numérique.

Mme CORDEBARD indique que la subvention de 6 354 500 euros - que la délibération DASCO 125 propose de verser à la Caisse des Écoles du 10^e arrondissement - fait partie des dépenses de fonctionnement et illustre parfaitement l'engagement pris par la Ville de Paris envers ses habitants et pour la bonne qualité du repas des enfants.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2023 DDCT 124 - Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

Rapporteur : Raphaël BONNIER

M. BONNIER souligne la richesse de la vie associative du 10^e arrondissement, qui compte plus de 250 associations référencées à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne et mobilisées dans un grand nombre de domaines : la solidarité, l'engagement citoyen, le climat, la culture, la jeunesse, le sport, etc. Ce maillage associatif, très riche et très dense, est accompagné par la municipalité via des subventions et des moyens humains. Grâce à la délibération DDCT 124, il le sera davantage par la mise à disposition de locaux, sujet crucial sur lequel les élu.e.s en charge de la vie associative sont régulièrement sollicités. Le 10^e est, en effet, un arrondissement très dense où il existe peu de locaux disponibles. De nombreuses associations sont à la recherche non pas d'un siège pérenne mais d'un espace où pouvoir exercer leurs activités de façon temporaire, ponctuelle ou récurrente.

La présente délibération vise à promouvoir le développement de l'utilisation des équipements municipaux en multiusage par les associations d'intérêt général. Les équipements en question sont la Mairie, la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, les écoles, les collèges, les crèches, les bibliothèques, les conservatoires, les centres Paris Anim' et d'autres locaux appartenant au patrimoine de la Ville. Il faudra, dans un premier temps, dresser le catalogue de tous les locaux disponibles en indiquant les horaires de mise à disposition, qui seront bien évidemment en dehors des horaires d'usage régulier. Un système de tarification sera élaboré en fonction de la surface réservée, de la fréquentation et des activités. Les tarifs d'occupation des espaces municipaux seront fixés de manière à couvrir les coûts d'entretien et de maintenance des locaux, tout en restant abordables pour les associations.

M. BONNIER précise que les associations proposant des activités accessibles gratuitement aux usagers seront exonérées des redevances d'utilisation des équipements. Pour encadrer l'utilisation de ces locaux, des conventions seront signées entre la Ville de Paris et chaque association utilisatrice. M. BONNIER termine son intervention en invitant ses collègues à lui faire des suggestions pour travailler avec les services du 10^e à l'établissement du catalogue des salles et équipements destinés au multiusage associatif, et précise que l'entrée en vigueur de la délibération DDCT 124 est prévue pour le 1^{er} septembre 2024.

M. RAIFAUD se réjouit de pouvoir voter cette importante délibération en faveur des associations du 10^e arrondissement. Lorsqu'il était chargé de la vie associative, entre 2014 et 2020, le premier besoin du secteur associatif était de disposer de locaux pour exercer leurs activités. Comme pour la construction de logements sociaux, l'espace est rare à Paris. La délibération DDCT 124 est ainsi plus que bienvenue et permettra d'améliorer cette situation. L'usage des espaces municipaux devra être bien encadré et le catalogue devra indiquer pour chaque lieu la capacité d'accueil, la surface, le type d'activités acceptées, les conditions d'utilisation, ainsi que le matériel technique disponible.

M. RAIFAUD invite ses collègues à se mettre à la tâche pour élaborer un beau catalogue à la hauteur de la richesse et de la vitalité du tissu associatif du 10^e arrondissement. Les élu.e.s écologistes sont particulièrement impatients de voir émerger deux projets : l'ouverture de 400 m² de locaux associatifs à la Caserne de Château Landon - attendue désormais depuis trois ans - et l'ouverture de locaux associatifs à la Chapelle Saint-Lazare au bout du jardin Satragne.

M. FORT soutient cette initiative qui mettrait à disposition des associations, des espaces actuellement occupés de façon partielle. Il préfère toutefois s'abstenir en attendant d'avoir davantage d'éléments concernant la charte qui sera proposée aux associations. L'occupation des équipements municipaux, et notamment des écoles, de la part des associations pourrait en effet causer des dégradations et nuire à l'image de ces équipements. Pour éviter cela, il sera nécessaire de bien encadrer la mise à disposition des espaces. Il sera également nécessaire de réaliser une

étude d'impact financier pour évaluer, par exemple, le coût d'un gardien ou du nettoyage des locaux utilisés par les associations.

M. BONNIER informe M. FORT que ses préoccupations sont traitées dans la délibération, à laquelle est annexé un règlement intérieur fixant les obligations des associations et les engagements de la Mairie. Les responsabilités des associations en cas de dégradation des locaux occupés sont bien définies. Il est prévu également que la Mairie puisse déconventionner celles qui ne respecteraient pas les règles établies. Par ailleurs, la logique suivie est de proposer des espaces de façon cohérente, en fonction des activités fournies par les associations. En ce qui concerne l'ouverture de 400 m² de locaux associatifs à la Caserne de Château Landon - évoquée par M. RAIFAUD -, le projet du kiosque citoyen est toujours d'actualité et sa livraison est prévue pour janvier 2025. Quant à l'ouverture de locaux associatifs dans la Chapelle Saint-Lazare, en dépit de la complexité du projet, des perspectives pourront bientôt être annoncées aux associations qui les attendent avec impatience.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstention	1 (Bertil FORT)	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD propose de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2023 DFPE 165 - Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents

2023 DFPE 166 - Subvention (30 000 euros) et conventions annuelles à 2 associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

2023 DVD 87 - Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

2023 DAC 516 - Subvention (5 000 euros) à l'association Biennale de l'image tangible

2023 DASCO 108 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), subventions d'équipement (34 992 euros) et subventions pour travaux (961 77 euros)

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstention		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces délibérations			

Mme **CORDEBARD** invite M. FORT à poser la question qui lui est destinée.

M. **FORT** lit le texte de sa question.

QUESTIONS ORALES

10 2023 03 - BERTIL FORT À LA MAIRE DU 10^e ARRONDISSEMENT DE PARIS SUR LES SUITES DONNÉES AUX DEUX VŒUX DE BERTIL FORT VOTÉS À L'UNANIMITÉ DEPUIS LE DÉBUT DE CETTE MANDATURE

Madame la Maire,

Lors de la séance du 7 mars 2022, le Conseil du 10^e arrondissement de Paris a voté à l'unanimité en faveur d'un vœu relatif aux communautés thérapeutiques pour les usagers de drogues. La Mairie du 10^e arrondissement devait :

- Demander à la mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, dans le cadre du renouvellement du Plan Crack, de lancer une étude afin d'identifier précisément les besoins de structures de type « communautés thérapeutiques » à Paris et en Île-de-France ;*
- Demander que les différentes parties prenantes au Plan Crack étudient la pertinence de la création ou du renforcement de communautés thérapeutiques existantes au bénéfice des usagers de drogues présents dans l'aire métropolitaine.*

Lors de la séance du 23 mai 2023, le Conseil du 10^e arrondissement a voté à l'unanimité en faveur d'un vœu relatif à la vente aux enchères publiques de 4 lots situés au 21 boulevard de la Chapelle. La Mairie du 10^e arrondissement devait :

- Étudier avec la Ville de Paris et les acteurs potentiellement intéressés (SEMAEST, bailleurs, etc.) la possibilité d'acquérir ces lots ;*
- Et, si l'acquisition publique ne pouvait se faire, veiller, avec la Préfecture de Police, à ce que le prochain repreneur remette aux normes les différents lots et les réaffecte à leur destination d'origine, conformément au règlement de la copropriété.*

À ce jour, aucune suite ne semble avoir été donnée à ces vœux. Pouvez-vous confirmer que vous respecterez les décisions prises lors de ces votes par le Conseil du 10^e arrondissement ?

Mme VERSINI rappelle que les structures thérapeutiques - qui avaient fait l'objet du vœu de Bertil FORT adopté en Conseil d'arrondissement le 7 mars 2022 - proposent une orientation aux personnes toxicomanes qui sont volontaires et prêtes à engager un parcours de soins et de sevrage. Ce sujet est suivi de près par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque mais, d'après les derniers éléments transmis à Mme VERSINI, il n'y a eu à ce jour aucune nouvelle création de communautés thérapeutiques. Elles sont seulement 11 sur tout le territoire français, dont 1 en Île-de-France. Il est vrai qu'il y a une palette d'offres assez large pour les usagers de drogues, mais il est vrai également que les communautés thérapeutiques ont vu leur développement limité en raison de dérives sectaires qui semblent avoir justifié le refus de leur accorder l'habilitation de la part de l'ARS. C'est en particulier le cas de la communauté du Val d'Oise, l'EDVO.

L'ARS travaille actuellement à trouver des alternatives permettant d'orienter les consommateurs de crack en voie de stabilisation et de sevrage vers des structures de postcure en région parisienne qui soient susceptibles de leur assurer une prise en charge sanitaire et médicosociale tout en les éloignant des lieux de consommation. À ce jour, 50 places ont été créées en province pour accompagner les usagers de drogues parisiens. Au 31 juin dernier, cela correspondait à 71 consommateurs qui ont été admis dans 11 régions. Il est souhaitable que l'ARS continue de faire monter en puissance ce type de structures de postcure pour permettre à davantage de personnes d'en bénéficier.

L'engagement de la Ville de Paris et du 10^e arrondissement pour la réduction des conduites à risque est très ambitieux et s'appuie sur un maillage bien structuré d'associations et d'organismes qui réalisent un travail vraiment remarquable. Néanmoins, la situation à Paris ne fait que s'aggraver avec une forte augmentation des situations de grande précarité dans les rues de la ville, qui se heurte à la diminution programmée des places d'hébergement d'urgence et à la réduction des crédits octroyés aux associations. Face à l'augmentation inédite de demandes non pourvues au 115, les petits et grands campements se multiplient dans le nord parisien malgré les opérations de

mise à l'abri, de même que se multiplient les files d'attente alimentaires et que les accueils de jours sont saturés. La municipalité ne doit pas se résigner, mais poursuivre ses engagements en faveur de tous les publics à la rue en essayant d'être à la hauteur de l'urgence.

M. SIMONDON rassure M. FORT sur le fait que son vœu relatif à la vente aux enchères publiques de 4 lots situés au 21 boulevard de la Chapelle - adopté au Conseil d'arrondissement du 23 mai 2023 - est toujours porté par l'exécutif. La session n'a pas encore eu lieu et la date de la vente par adjudication n'a pas encore été fixée, mais tous les services ont été mis en alerte sur cette adresse pour intervenir au moment où la session sera ouverte. Le secteur où les 4 lots sont situés est par ailleurs un secteur prioritaire du nouvel opérateur Paris Commerces.

M. DELPLANQUE confirme que la nouvelle foncière Paris Commerces peut désormais assurer ses fonctions, notamment grâce à la Caisse des Dépôts qui a permis de recapitaliser ses fonds. Le quartier de La Chapelle est un des quatre grands quartiers sur lesquels la Mairie du 10^e arrondissement demande à la Foncière d'axer son action pour lutter contre la mono-activité.

Mme CORDEBARD souhaite revenir sur l'intervention de Dominique VERSINI, qui a dressé l'état des lieux sur le Plan Crack et la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque. Pour accompagner les usagers de drogues vers des communautés thérapeutiques non sectaires ou des structures de postcure, il faut d'abord les sortir de la rue et, ensuite, les mettre dans un cadre protecteur qui leur donne l'envie et la force d'entamer une démarche volontaire de réduction ou d'arrêt de la consommation. Un certain nombre des personnes qui fréquentent les salles de consommation à moindres risques du 10^e arrondissement sont orientées vers des structures de postcure pour initier le sevrage. Malheureusement, le dispositif qui suit cette étape est encore trop peu étendu pour répondre aux besoins existants. Les services de l'État et la Préfecture de Paris s'alignent maintenant sur la position de la municipalité en faveur de l'ouverture de nouveaux lieux d'hébergement pour accueillir et aider les toxicomanes et pour faire disparaître les scènes ouvertes de consommation de drogues.

M. FORT précise que la communauté thérapeutique du Val d'Oise, l'EDVO - qu'il connaît bien pour l'avoir visitée -, n'est pas concernée par des dérives sectaires. L'existence de ce type de communautés gérées par des associations est un des grands sujets de discussion avec l'ARS. Ce qui est important c'est de miser davantage sur les structures de postcure, afin de compléter les dispositifs offerts actuellement aux consommateurs de drogues. En ce qui concerne le vœu sur les 4 lots situés au 21 boulevard de la Chapelle, M. FORT voudrait savoir si une date a déjà été prévue pour la vente aux enchères.

Mme CORDEBARD lui répond que ce n'est pas le cas mais que la municipalité espère que la vente pourra se tenir en décembre. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer à l'étude des vœux inscrits à l'ordre du jour.

VŒUX

Mme CORDEBARD présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 36 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À L'HÉRITAGE SOLIDAIRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Considérant que toutes les personnes en errance dans Paris (familles, personnes isolées ou primo-arrivantes, jeunes en recours de minorité) ont connu, ces derniers mois, une dégradation forte de leurs conditions de vie, déjà très difficiles ;

Considérant, dans ce contexte, qu'en moyenne plus de 1 000 personnes par jour qui appellent le 115 pour une prise en charge reçoivent une réponse négative ;

Considérant que ces derniers mois le pic de 1 400 demandes non pourvues a été atteint plusieurs fois ;

Considérant que cette situation dramatique, qui n'est pas propre à Paris mais frappe l'essentiel des grandes villes, a conduit plusieurs collectivités locales dont la Ville de Paris à engager le 10 octobre dernier, journée internationale de lutte contre le sans-abrisme, un recours gracieux afin que l'État assume ses obligations en matière de prise en charge des personnes à la rue et compense l'incidence financière de son inaction qui pèse sur les finances des collectivités contraintes de pallier aux défaillances de l'État ;

Considérant, dans ce contexte, la décision du Gouvernement de refuser, dans le débat parlementaire relatif au projet de loi de finances 2024, de maintenir les deux amendements trans-partisans n° II-CF2268 et n° II-CF2267 à l'article 35 qui auraient permis la création de milliers de places d'hébergement supplémentaires ;

Considérant le refus de l'État de mettre en place un plan d'ampleur en faveur de l'hébergement d'urgence ;

Considérant que le 115, qui a déjà drastiquement revu ses règles de priorisation, indique ne pas pouvoir héberger chaque soir plus de 20% des familles dites « prioritaires » (femmes enceintes de 8 mois et/ou avec un enfant de moins de 3 mois) qui en font la demande, critères inédits et d'une très grande gravité ;

Considérant la multiplication des signalements de familles avec enfants sans solution d'hébergement depuis la rentrée scolaire, avec 75 familles signalées aux services de la Ville de Paris ;

Considérant l'étude de l'UNICEF et du Samu Social de Paris, en octobre 2022, montrant que les enfants sans abri et en hébergement d'urgence voient leur santé mentale affectée et qu'il est impossible pour eux de poursuivre un parcours scolaire dans des conditions acceptables ;

Considérant toutes les initiatives mises en place par la Ville de Paris pour tenter d'y faire face : financement de nuitées hôtelières exceptionnelles, opérations de mises à l'abri, mise à disposition d'agents de la Ville de Paris, mobilisation de gymnases, ouverture en urgence de locaux municipaux et d'écoles ;

Considérant que la Ville de Paris accompagne près de 2 000 personnes en famille, parmi lesquelles des femmes isolées enceintes et/ou avec des enfants de moins de trois ans, dans le cadre d'une prise en charge hôtelière ou d'une aide financière faute de places en hôtel ;

Considérant le fait que ces solutions d'extrême urgence ne peuvent être durables et soutenables pour les personnes accueillies, comme pour les collectivités ;

Considérant le fait que, parallèlement à cette situation, l'année 2023 marque le retour des grands campements au nord-est parisien et concerne majoritairement des personnes primo-arrivantes ;

Considérant que malgré l'intensification des opérations de mises à l'abri menées avec l'État, le nombre de personnes et de campements recensés demeure en augmentation ;

Considérant le fait que l'efficacité de ces opérations reste limitée, une partie des personnes prises en charge revenant rapidement en situation de rue, en raison de propositions d'hébergement trop courtes ou inadaptées à leur situation ;

Considérant que cette situation est inacceptable aussi bien pour les personnes qui survivent dans ces campements dans des conditions d'insalubrité et de précarité indignes, que pour les riveraines et riverains qui font preuve d'une grande compréhension et de solidarité ;

Considérant le projet de loi Asile et Immigration qui, au lieu de porter un plan national d'accueil pour les primo-arrivants, continue, à rebours de nos engagements internationaux, de criminaliser et de retirer des droits fondamentaux aux personnes migrantes, dans la lignée des 20 textes de loi mis en œuvre à ce sujet depuis 40 ans ;

Considérant qu'il est probable que les flux migratoires se poursuivent dans les mois et années à venir, pour des raisons à la fois sociales, de conflits armés locaux, de tensions internationales et de changement climatique ;

Considérant que la situation des familles à la rue et des personnes primo-arrivantes précipitées coïncide avec celle rencontrée par les jeunes en recours de minorité, public qui n'a pas été pris en charge par les services de l'État pendant un an ;

Considérant que Paris est, avec la Seine-Saint-Denis, de très loin la première collectivité d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en France métropolitaine au titre de l'aide sociale à l'enfance, et consacre chaque année plus de 80 millions d'euros à cet accueil ;

Considérant que, pour l'année 2022, près de 8 000 jeunes ont été évalués par l'Accueil MNA, parmi lesquels 34% ont été reconnus mineurs à la suite de l'évaluation, et que plus de 10 000 jeunes auront été évalués en 2023, contre 1 500 en 2015 ;

Considérant que Paris assure l'hébergement des jeunes en cours d'évaluation de leur minorité avec plus de 600 places d'hébergement d'urgence ouvertes chaque soir, dispositif en forte tension du fait de l'augmentation du nombre de jeunes se présentant comme MNA à Paris comme sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant que la Ville de Paris, bien avant la loi de protection de l'enfance du 7 février 2022, propose à tous les enfants mineurs qui lui sont confiés un contrat Jeune Majeur jusqu'à 21 ans et que 60% des 1 700 jeunes disposant d'un contrat Jeune Majeur sont des anciens MNA ;

Considérant que les jeunes évalués non mineurs par un dispositif départemental ont tous la possibilité de formuler un recours devant le juge des enfants, mais que celui-ci n'est pas suspensif de la décision du département ;

Considérant la durée, pouvant aller de 6 à 9 mois si ce n'est davantage, des recours que formulent les jeunes devant les juges des enfants ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris depuis plusieurs années pour développer des places d'hébergement pour les jeunes en recours et que la Ville de Paris a proposé, à plusieurs reprises, la mise à disposition de locaux dédiés à l'accueil de ce public, comme ce fut le cas pour le centre d'hébergement Émile Zola (15^e) qui permet à ce jour l'accueil de 40 jeunes ;

Considérant la mise en place par l'État de 10 dispositifs d'évaluation et d'orientation en régions (SAS), qui se révèlent inefficaces pour les jeunes en recours de minorité et pour les familles ;

Considérant la très forte mobilisation de la collectivité parisienne qui consacre chaque année 30 millions d'euros à la lutte contre l'exclusion et à l'accueil des personnes en exil, et plus de 80 millions d'euros à l'évaluation, la prise en charge et l'accueil des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs ex-MNA ;

Considérant que la crise structurelle de l'hébergement d'urgence, que l'État laisse prospérer, et la juxtaposition des situations d'urgence crée une insoutenable concurrence tant entre les publics en situation de rue, entraînant de fait un tri au moyen de critères invraisemblables entre les personnes les plus vulnérables, qu'entre les usages lorsque, faute de solutions structurelles, des gymnases de la Ville de Paris sont mobilisés pour procéder à des mises à l'abri ;

Considérant qu'il en résulte une remise en cause du principe d'inconditionnalité de l'hébergement ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de poursuivre sa mobilisation et de saisir l'occasion des jeux Olympique et Paralympique pour contribuer à bâtir un héritage solidaire des jeux - ainsi que le Président de la République s'y est engagé lors du Conseil Olympique et Paralympique du 19 juillet - dans une logique d'équité territoriale s'agissant du territoire parisien ;

Considérant dans ce contexte la réorganisation de l'urgence sociale engagée dans le mouvement général de territorialisation visant à renforcer les marges d'action des maires d'arrondissement notamment au moyen, au cas d'espèce, de cellules de veille sociale ;

Considérant la continuelle reconstitution du campement de Stalingrad boulevard de la Villette et ses 12 opérations de mise à l'abri depuis juillet 2022, l'apparition de nombreux « petits » campements et la multiplication des signalements de familles à la rue sur tout le territoire du 10^e arrondissement ;

Considérant la mobilisation quotidienne des agents de la Ville de Paris pour assurer le maintien de la sécurité et la salubrité sur ces sites et celle des associations qui assurent, pour le compte de la Ville, le suivi social des personnes à la rue ;

Considérant la réquisition et de facto l'ouverture du gymnase Marie Paradis du 10 au 25 octobre 2023, pour l'hébergement de 90 personnes en famille, faisant suite à l'opération de mise à l'abri des 193 personnes en famille du parvis de l'Hôtel de Ville, le 7 octobre 2023 ;

Considérant les 70 personnes en famille dont 37 enfants - dont 24 scolarisés dans les écoles et collèges du 10^e arrondissement -, signalées par la Mairie du 10^e arrondissement car sans solution d'hébergement depuis juin 2022 ;

Considérant les 25 personnes en famille dont 14 enfants - dont 8 scolarisés dans les écoles et collèges du 10^e arrondissement - sans solution d'hébergement à ce jour ;

Sur proposition des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- **Les Jeux Olympiques et Paralympiques soient l'occasion de laisser un héritage social et solidaire pour les plus démunis, et que la lutte contre la pauvreté et**

l'exclusion à Paris soit au cœur de l'héritage des Jeux Olympiques, notamment à travers une véritable politique nationale à la hauteur des besoins en matière d'hébergement d'urgence ;

- *L'État assume ses compétences obligatoires au titre de la solidarité nationale en ouvrant, dans les meilleurs délais, des places d'hébergement d'urgence intercalaires ainsi que des centres d'hébergement pérennes en Île-de-France pour tous les publics, y compris pour les jeunes ayant engagé un recours en reconnaissance de minorité devant le juge des enfants ;*
- *La Ville de Paris demande au Gouvernement de mettre en place, dans les meilleurs délais, les modalités d'un premier accueil des personnes qui arrivent sur notre territoire à l'instar de la bulle humanitaire déployée en 2015, en assurant un hébergement d'urgence inconditionnel, une répartition sur le territoire national cohérente dès leur arrivée, et garantissant l'accès aux droits fondamentaux prévus par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés ;*
- *La Ville de Paris propose à l'État un comité de pilotage mensuel pour évaluer l'atteinte des objectifs susmentionnés ;*
- *La Ville de Paris continue d'identifier, suivant toutes les possibilités qu'offre son patrimoine mais également en dehors, des sites propices à l'hébergement des publics relevant de sa compétence obligatoire ;*
- *La Ville de Paris poursuit la territorialisation de ses politiques de prise en charge de l'urgence sociale et présente au Conseil de Paris les moyens humains et budgétaires dévolus à cette orientation.*

Mme PATRICE indique que le vœu déposé par la majorité municipale reprend, dans ses grandes lignes, un vœu déposé par le groupe communiste et citoyen au dernier Conseil de Paris. Il faut croire aux vertus de la répétition face à un État qui reste sourd. Les élu.e.s de la majorité municipale, à Paris comme dans le 10^e arrondissement, se mobilisent en faveur des personnes à la rue et n'ont de cesse de rappeler l'État à ses responsabilités et à ses devoirs d'humanité. Mme PATRICE souhaite bien remettre en mémoire qu'en France, 7^e puissance économique mondiale, plusieurs milliers d'enfants sur le territoire national et plusieurs centaines à Paris vont à l'école le matin après avoir passé la nuit dehors ou dans un abri de fortune.

Il a fallu la mobilisation pressante des associations, des parents d'élèves, des élu.e.s « de terrain », des maires d'arrondissement, ainsi que la détermination de la Maire de Paris et de son exécutif pour tordre enfin le bras à l'État et à la Région afin qu'ils consentent à l'ouverture des lycées vides pour accueillir les familles à la rue. Les élu.e.s communistes continueront de se battre pour garantir un réel accueil et une continuité dans l'hébergement et le suivi des personnes en situation de précarité et d'exclusion de tout âge et de toute origine, et cela avant, pendant et après les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ces jeux doivent être porteurs d'un acquis solidaire et constituer vraiment l'occasion de laisser un héritage social pour les plus démunis, en participant ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à Paris.

Mme SCHERER voudrait porter l'attention sur le fait que le nombre de demandes non pourvues au 115 - le taux de réponses sur le nombre d'appels est seulement de 38% - était, au mois d'octobre 2023, de 855 personnes en familles, 156 femmes seules et 130 hommes seuls pour lesquels il n'y a pas eu de solution d'hébergement. Elle voudrait aussi sensibiliser sur le fait qu'aujourd'hui, pour devenir prioritaires, les femmes enceintes doivent avoir dépassé le huitième mois. Le nombre de femmes enceintes suivies par le Pôle Habitat du 115 s'élevait, toujours au mois d'octobre, à 533 dont 227 à la rue. Le nombre de femmes sortant de la maternité s'élevait à 430 dont 135 à la rue.

Mme SCHERER a souhaité donner ces chiffres pour renvoyer à des réalités qu'elle connaît très bien, car elle est presque quotidiennement amenée à intervenir sur des dossiers de personnes à la rue. Le seuil de l'urgence absolue semble avoir été atteint, mais il n'y a pas pour autant une mise à disposition de places d'hébergement supplémentaires. Le vœu déposé par la majorité municipale témoigne du besoin d'agir de façon conjointe pour faire en sorte que l'État prenne vraiment conscience de la gravité de la situation et fasse le nécessaire pour y porter remède.

Mme CORDEBARD remercie les intervenantes et propose de passer aux voix.

Le vœu déposé par la majorité municipale, relatif à l'héritage solidaire des JOP 2024, est adopté à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT).

M. WATANABÉ-VERMOREL présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 37 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À LA VIDÉOSURVEILLANCE

Considérant les débats lors de la présentation du vœu relatif à la vidéosurveillance automatisée du 7 mars 2023 ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà signifié son refus de la reconnaissance faciale ;

Considérant que la Police nationale utilise illégalement la reconnaissance faciale depuis 2015 selon le site d'investigation Disclose ;

Considérant que ces allégations sont suffisamment étayées pour que la CNIL, instance relativement prudente, engage une procédure ;

Considérant que la Ville de Paris participe à l'effort financier important pour le développement du réseau de caméras, et que celui-ci n'a fait à ce jour l'objet d'aucune évaluation ;

Sur proposition de Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Uif CLERWALL et David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **Le Préfet de Paris présente des explications aux élu.e.s de la Ville de Paris sur l'usage et les limitations du logiciel qui permet la reconnaissance faciale par ses services à Paris ;**
- **Le Préfet de Paris organise en 2024 une évaluation des impacts de la vidéosurveillance à Paris, menée avec toutes les garanties d'indépendance.**

Mme JUILLET rappelle que, le 29 novembre 2022, un débat avait eu lieu en Conseil d'arrondissement sur le Plan de Vidéoprotection de Paris. Le texte de ce Plan avait ensuite été discuté en Conseil de Paris à la mi-décembre, en faisant l'objet de prises de position idéologiques tant sur la nécessité et l'opportunité de la vidéoprotection en ville que sur les moyens alloués pour son implantation. À cette occasion, la Maire de Paris, par la voix de Nicolas NORDMAN, avait réaffirmé son souhait que ni l'Intelligence Artificielle ni la reconnaissance faciale ne soient utilisées lors de l'installation et de l'utilisation de ces équipements. Mme JUILLET cite sa déclaration en faveur de la sécurité publique dans le respect des libertés individuelles, respect dont témoigne la Charte d'Éthique signée en 2009 entre la Mairie de Paris et la Préfecture de Police.

Alors que le Parlement a adopté en début d'année un texte relatif aux JOP 2024 peu rassurant vis-à-vis des libertés publiques, qu'un rapport sénatorial défend la reconnaissance faciale en incitant à une expérimentation à l'occasion des Jeux, que des députés de la majorité souhaiteraient assouplir considérablement la législation encadrant les rares exceptions dans lesquelles la reconnaissance faciale est possible, la municipalité doit assurer une parfaite conciliation entre l'objectif de sécurité publique et le strict respect des libertés individuelles. Le vœu présenté pour le groupe écologiste invite à la vigilance et l'exécutif s'y engage. Par ailleurs, le Tribunal Administratif de Caen a tout récemment ordonné à une communauté de communes d'effacer les données personnelles obtenues par un logiciel. Il appartient à tous les acteurs publics d'alerter sur les dérives possibles et de s'interroger sur l'impact de cette technologie sur la société.

Toutefois, Mme JUILLET déclare que l'exécutif est prêt à adopter le vœu du groupe écologiste si celui-ci accepte quelques amendements. Elle suggère ainsi que le troisième considérant soit rédigé au conditionnel et que, lorsque le texte cite le Préfet de Paris, il soit bien spécifié qu'il s'agit du Préfet de Police, institution responsable de l'ensemble du dispositif de sécurité de la ville. Elle suggère enfin que le vœu soit intitulé « Vœu sur la reconnaissance faciale », car c'est bien la reconnaissance faciale qui est au cœur des inquiétudes exprimées dans le vœu et partagés par la majorité municipale.

M. GUTTERMANN indique que les élu.e.s communistes sont plus que réservés sur la vidéosurveillance et tout à fait opposés à la reconnaissance faciale. L'objectif des groupes industriels du sécuritaire est de faire de la France, lors des JOP 2024, une vitrine afin d'exporter

leur technologie. La France est quadrillée par la vidéosurveillance, avec plus de 150 000 caméras sur la voie publique, auxquelles s'ajoutent le 1,5 million de caméras dans les espaces publics. La reconnaissance faciale de masse sur la voie publique participe d'un capitalisme de la surveillance, d'une société de la vigilance chère à Emmanuel MACRON. La reconnaissance faciale de rue pose un problème majeur par rapport au respect des libertés et de la vie privée, et elle est loin d'avoir l'efficacité vantée par ses promoteurs. Elle génère un taux important de faux positifs, en particulier pour les hommes non blancs, les femmes et les personnes en situation de précarité, faisant émerger les biais cognitifs racistes, sexistes et sociaux des concepteurs de ces systèmes.

Les élu.e.s communistes se battent pour gagner une législation qui ferait de la prohibition de la reconnaissance faciale sur la voie publique la règle, confirmant ainsi l'esprit et la lettre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). La loi devrait prohiber par défaut son usage dans l'espace public et la CNIL devrait être l'autorité décisionnaire. Avec plus de 80 organisations dont la Quadrature du Net, l'Observatoire des Libertés Numériques et le Syndicat de la Magistrature, le groupe PCF est partie prenante d'un appel demandant l'interdiction de la reconnaissance faciale sécuritaire. En mettant le débat sur la place publique, cet appel a forcé le Gouvernement à « sortir du bois ». Le combat doit être intensifié et chaque occasion doit être saisie pour parvenir à l'interdiction de la reconnaissance faciale sécuritaire. Les élu.e.s communistes voteront en faveur du vœu amendé.

M. FORT observe qu'encore une fois des positions divergentes s'affichent au sein de la majorité, sans toutefois parvenir à la faire « éclater ». Il déclare qu'il votera contre le vœu du groupe écologiste, car il ne voit pas l'intérêt de traiter le sujet de la reconnaissance faciale en Conseil d'arrondissement.

M. WATANABÉ-VERMOREL informe que le groupe écologiste accepte les amendements proposés par l'exécutif et ajoute que, même si les groupes politiques de la majorité municipale ne sont pas toujours d'accord sur tout, ils parviennent toujours à trouver une entente sur les sujets importants.

VERSION AMENDÉE DU VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À LA RECONNAISSANCE FACIALE

Considérant les débats lors de la présentation du vœu relatif à la vidéosurveillance automatisée du 7 mars 2023 ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà signifié son refus de la reconnaissance faciale ;

Considérant que la police nationale utiliserait illégalement la reconnaissance faciale depuis 2015 selon le site d'investigation Disclose ;

Considérant que ces allégations sont suffisamment étayées pour que la CNIL, instance relativement prudente, engage une procédure ;

Considérant que la Ville de Paris participe à l'effort financier important pour le développement du réseau de caméras, et que celui-ci n'a fait à ce jour l'objet d'aucune évaluation ;

Considérant que l'État organise une conférence du consensus sur l'usage démocratique des outils algorithmiques et d'intelligence artificielle dans les services publics ;

Sur proposition de Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Uif CLERWALL et David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **Le Préfet de Police présente des explications aux élu.e.s de la Ville de Paris sur l'usage et les limitations du logiciel qui permet la reconnaissance faciale par ses services à Paris ;**
- **Le Préfet de Police organise en 2024 une évaluation des impacts de la vidéosurveillance à Paris, menée avec toutes les garanties d'indépendance.**

Mme CORDEBARD propose de voter le vœu amendé.

La version amendée du vœu déposé par les élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, relatif à la reconnaissance faciale, est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Bertil FORT)

M. JOUSSELLIN présente le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

10 2023 38 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF, RELATIF À LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC POSTAL DANS LE 10^e ARRONDISSEMENT

Considérant l'engagement répété de la majorité municipale de défendre le service public ;

Considérant que 56 bureaux de poste ont déjà fermé à Paris depuis 2014 ;

Considérant que plusieurs bureaux de poste ont d'ores et déjà été fermés dans le 10^e : celui de la Gare du Nord, celui de la rue René Boulanger, celui de la place de la République... ;

Considérant que si le bureau de poste de la Gare de l'Est est toujours ouvert, c'est uniquement parce qu'il accueille le bureau de poste de Satragne le temps des travaux dans l'immeuble permettant de créer 70 logements ;

Considérant qu'il y a aujourd'hui à Paris 134 bureaux de poste ;

Considérant les annonces du nouveau Directeur général de la Poste déclarant que l'ambition de la Poste est de passer à Paris à 108 points de contact ;

Considérant qu'il y a désormais 61 relais-poste ;

Considérant ainsi qu'il ne resterait que 47 bureaux de poste à terme à Paris ;

Considérant le besoin de relocaliser le bureau de poste Bonne Nouvelle avec le démarrage des travaux dans l'immeuble ;

Considérant les bruits insistants qui courent sur la volonté de la Poste de fermer le bureau de poste Louis Blanc ;

Considérant que les horaires d'ouverture de ce bureau de poste n'ont cessé d'être réduits ces dernières années, n'ouvrant aujourd'hui qu'à 10 heures (au lieu de 8 heures auparavant) ;

Considérant que le bureau de poste Louis Blanc est le seul qui reste au nord de l'arrondissement après la fermeture du bureau de poste de la Gare du Nord ;

Considérant l'attachement des habitant.e.s du 10^e arrondissement à leur service public postal, démontré par les milliers de signatures recueillies par le collectif Poste lancé par les communistes du 10^e et la CGT Poste ;

Sur proposition d'Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Maire du 10^e interpelle le Directeur général de la Poste pour :

- Connaître sa stratégie globale sur l'arrondissement et avoir un calendrier précis de ce qui est prévu ;***
- Rappeler notre opposition totale à la moindre fermeture de bureaux de poste, à commencer par le bureau de poste Louis Blanc ;***
- Demander que le bureau de poste Bonne Nouvelle soit relocalisé dans le quartier, à proximité de son lieu d'implantation actuelle ;***
- Demander qu'à la réouverture du bureau de poste Satragne, le bureau de poste de la Gare de l'Est reste ouvert ;***
- Rappelle notre volonté que les bureaux de poste soient ouverts du matin au soir et qu'on arrête de réduire les horaires afin d'anticiper la fermeture des bureaux de poste ;***
- Demande une nouvelle fois que l'implantation d'un bureau de poste au sein de la Gare du Nord, dans le cadre du projet 2030, soit étudiée et que ce bureau de poste soit facilement accessible à tous les usagers, en priorité les usagers du quotidien ;***

- **Rappelle l'opposition totale des élu.e.s du 10^e à l'installation de relais-poste dans notre arrondissement.**

Mme JOUBERT observe qu'il y a de la vertu politique à tenir une position cohérente et constante comme celle du groupe communiste en faveur du service public postal. Un bureau de poste est aussi souvent un guichet bancaire et de nombreux Parisiens ont besoin de disposer de ce service qui leur permet d'accéder à plus de droits que la plupart des banques classiques. Il est par ailleurs vital pour la ville de maintenir un service public de proximité. Mme JOUBERT et d'autres élu.e.s ont participé, la semaine passée, à un débat avec les économistes Julia CAGÉ et Thomas PIKETTY, qui viennent de publier un ouvrage intitulé *Histoire du conflit politique. Élections et inégalités sociales en France (1789-2022)*. Un des enseignements à retenir de ce débat est qu'il met en avant le rôle des services publics dans l'adhésion à la République et à la démocratie, alors que la baisse des services publics dans les territoires entraîne souvent un sentiment d'abandon dans la population. Si Paris reste une ville tolérante et accueillante, c'est peut-être aussi grâce à la quantité et à la qualité des services publics auxquels ses habitant.e.s ont accès. Le groupe Paris en Commun votera en faveur du vœu communiste.

M. FORT votera en faveur du vœu du groupe communiste car il considère important que le service postal dans le 10^e arrondissement reste un service public de proximité. Il ne souhaite pas que le lien social qui se crée dans les bureaux de poste aujourd'hui finisse par se défaire demain dans des relais automatisés. M. FORT se pose quand même la question de savoir si ce vœu, comme les autres vœux votés à l'unanimité au sein du Conseil d'arrondissement, sera suivi d'actions concrètes.

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s communistes que leur vœu soit cosigné par le groupe Paris en Commun.

M. JOUSSELLIN accepte la proposition de Madame la Maire et informe M. FORT que les vœux sur le service public postal, qui ont été adoptés précédemment en Conseil d'arrondissement, ont eu des conséquences. Pour ce qui est, par exemple, du bureau de poste de la rue René-Boulanger, il y a eu des interpellations. Le résultat final n'est pas celui souhaité car le bureau a fermé, mais au moins la Mairie connaît les intentions de la Poste pour l'avenir du 10^e et dispose de plus d'arguments pour négocier avec elle.

Mme CORDEBARD confirme que ce type d'expressions du Conseil d'arrondissement aide la Mairie à établir un rapport de force avec la Poste. Elle invite ensuite les élu.e.s à voter.

Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe PCF, relatif à la défense du service public postal dans le 10^e arrondissement, est adopté à l'unanimité.

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** tient à remercier très chaleureusement son Directeur de Cabinet, Noé DISTEL, qui a travaillé à ses côtés pendant 14 ans et qui a préparé pour elle ce dernier Conseil d'arrondissement de l'année 2023. Il partira lundi prochain pour d'autres aventures professionnelles. Elle tient à lui faire savoir publiquement sa reconnaissance. Madame la Maire souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous les présents et indique que les vœux de l'équipe municipale auront lieu le samedi 20 janvier à la Caserne de la Mode et que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra en mairie le mardi 23 janvier 2024 à 18h30.

La séance est levée à 22h57.

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	M. Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire Secrétaire de séance